



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 25 JUIN 2013 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

FINANCES	3
PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX	3
1/ Constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux	3
COMPTE DE GESTION 2012.....	3
2/ Vote du compte de gestion 2012 - Commune	3
3/ Vote du compte de gestion 2012 – service extérieur des pompes funèbres	4
COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	4
4/ Vote du compte administratif 2012 - Commune	4
5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	7
AFFECTATION DU RÉSULTAT.....	7
6/ Affectation du résultat de l'exercice 2012 - Commune.....	7
7/ Affectation du résultat de l'exercice 2012 - Service Extérieur des Pompes funèbres	7
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013	7
8/ Vote du budget supplémentaire 2013 - Commune	7
9/ Vote du budget supplémentaire 2013 - Service extérieur des pompes funèbres	15
ADMISSIONS EN NON-VALEUR	16
10/ Admissions en non-valeur pour les années 2008 à 2013.....	16
REMISES GRACIEUSES	16
11/ Remises gracieuses pour les années 2008, 2009, 2010,2011, 2012 et 2013.....	16
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES EXCEPTIONNELLES.....	16
12/ Au groupement alimentaire familial intercommunal des blagis (gafib).....	16
13/ À l'amicale Gens de la Fontaine, Secteur Semaba/Domaxis	16
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE	17
LA REGION ÎLE-DE-FRANCE	17
FSRIF	17
14/ Rapport de la Commune pour l'année 2012	17
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	18
ACHAT DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (ANNÉES 2013 A 2016)	18
15/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés à bons de commandes correspondants	18

OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	18
CLÔTURE DU SYNDICAT MIXTE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BAGNEUX	18
16/ Approbation de la convention à passer avec le conseil général des Hauts-de-Seine pour la liquidation du syndicat mixte du quartier des tertres et des cuverons	18
17/ Approbation de l'avenant n° 5 de transfert de la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du quartier des tertres et des Cuverons et d'organisation de la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte	18
18/ Approbation du procès-verbal de transfert à la ville de bagneux des voiries mises à disposition du syndicat mixte de bagneux « quartier des tertres et des Cuverons » dans le cadre de l'exercice de ses compétences	20
AMÉNAGEMENT URBAIN	20
SECTEUR PLAINE JEUX.....	20
19/ Approbation de la constitution de deux servitudes de cour commune (non aedificandi) pour une superficie de 609 M ² AU PROFIT DE LA SEMABA OU DE TOUT SUBSTITUE PORTANT SUR LES PARCELLES AG N° 78 ET N° 90.....	20
OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - ZAC FONTAINE GUEFFIER	21
20/ Rétrocession de bien de retour – centre social et culturel de la Fontaine-Gueffier	21
21/ Approbation de l'échange sans soulte entre la sem92 et la ville de bagneux des parcelles as n° 413 (179 m ²), ar n° 242 (672 m ²), ar n° 171 (26 m ²), ar n° 240 (306 m ²) d'une superficie totale de 1 183 m ² contre les parcelles as n°420 (1 076 m ²), as n° 416 (719 m ²), as 417 (448 m ²) d'une superficie totale de 2 243 m ²	21
ZAC ÉCO-QUARTIER VICTOR HUGO.....	21
22/ Acquisition lot n°3 - 135, avenue de Verdun	21
SEMABA	21
23/ Approbation du rapport des représentants du Conseil municipal de bagneux au Conseil d'administration de la Semaba afférent à l'exercice 2012	21
APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) : EXERCICE 2012.....	25
25/ 77 Avenue Ravera.....	25
24/ Zac Albert Petit /RN20	26
26/ ZAC du Moulin Blanchard	26
27/ Zac Victor Hugo	26
28/ Zac Albert Petit.....	26
GESTION LOCATIVE	27
29/ Équilibre budgétaire de la gestion locative.....	27
SERVICES TECHNIQUES.....	27
CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES.....	27
30/ Approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre et autorisation donnée à Mme Le Maire de le signer	27

CONSOLIDATION DES CARRIÈRES PAR INJECTIONS - STADE PORT TALBOT	27
31/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché.....	27
AMÉNAGEMENT DES BUREAUX, PASSERELLES ET SALLE DE LA RÉUNION - GARLANDE	28
32/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (12 lots)	28
TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DE LA DALLE DES BAS-LONGCHAMPS.....	29
33/ Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et Valream et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	29
RÉSEAU DE GÉOTHERMIE	31
34/ Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation de recherche d'un gite géothermique et à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (doublet) de recherche géothermique	31
JUMELAGE.....	37
35/ Prise en charge des frais de transport d'une délégation de deux élues se rendant à turin.....	37
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	37
36/ Accord de mise en œuvre du projet de coopération décentralisée avec la commune de Lexeiba en Mauritanie	37
CITOYENNETÉ.....	39
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT.....	39
37/ Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux et la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative au bénéfice de la prestation de service en faveur des accueils de loisirs sans hébergement du centre social et culturel Jacques-Prévert et autorisation donnée à Mme Le maire à signer ladite convention	39
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	39
38/ Approbation du principe de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation du service de mise en fourrière de véhicules	39
ÉDUCATION.....	39
RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	39
39/ Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux et la caisse des écoles et de l'avenant n°1 à la convention dans le cadre du programme de réussite éducative 2013 et autorisation donnée à Mme le Maire de signer ladite convention et l'avenant	39
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	40
40/ Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'ARSIDF (agence Régionale de sante Île-de-France) relative à l'octroi d'une subvention de 32 500 € au titre des actions 2013 menées par l'atelier sante ville et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	40
41/ Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens 2013 relative à l'octroi d'une subvention de 26 027 € au titre du centre de vaccination et du centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles a passer avec	

l'agence Régionale de sante d'Île-de-France et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	41
42/ Acceptation de la convention de financement 2013 des consultations de dépistage anonyme et gratuit à passer avec l'agence Régionale de Sante d'Île-de-France et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	42
PERSONNEL	42
43/ Gratification allouée aux étudiants stagiaires exerçant au sein des services municipaux.....	42
44/ Création d'un emploi d'attache principal pour la Direction Générale	42
45/ Création d'un emploi d'administrateur pour la Direction Générale.....	42
46/ Création de deux emplois d'adjoint technique de 2eme classe pour la Direction de l'Éducation et la Direction du Service des Sports	43
47/ Création d'un emploi de rédacteur pour la Direction de l'éducation	43
48/ Avancements de grades pour l'année 2013 - Modification du tableau des effectifs	43
49/ Indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés.....	43
VOEU	44
50/ Demande de reconnaissance par l'Anru du quartier de la pierre plate.....	44



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 25 JUIN 2013 -

(La séance est ouverte à 20 h 50 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir. Je vous propose de commencer notre Conseil. Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MENSAH Christian, présent

COLLET Guy, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

SEISEN Nadia, présente

BESSION Jean-Marc, présent

PAYEN François, absent, pouvoir à Bruno Tudor

DIMBAGA Sidi, présent

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Nadia Seisen

DAVID Bernadette, présente

ESPEJO Emilio, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

TALLA Irène, présente

HIRSCH-TRIQUART Nicole, présente

PAUTRAT Michel, présent

RIAHI Béchir, absent, pouvoir à Christian Mensah

POTVIN Catherine, présente

ALEXANIAN Patrick, absent pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente
 GENDREY Christian, présent
 ROGÉ Sylvie, présente
 MEKER Pascale, présente
 LEFRESNES Thierry, présent
 RENÉ-CORAIL Claudyne, présente
 TUDER Bruno, présent
 HADDAD Mouloud, présent
 WARIN Delphine, présente
 CHAMI Nezha, présente
 LELANDAIS Marc, absent pouvoir à Yasmine Boudjenah
 NUNES Gabriela, absente pouvoir à Guy Collet
 QUASHIE-VAUCLIN Guillaume, présent
 BEURAIN Christine, absente, pouvoir à Françoise Hours
 POURTAUD Michèle, excusée
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 LAFARGUE Valérie, absente
 NAPOLEONE Frédéric, présent
 IBAZATENE Karim, présent
 DARVES-BORNOZ Marie-Édouard, excusée
 MARTIN Patrice, présent
Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint, Madame le Maire.
Mme le MAIRE. - Merci.

♦ *Approbation du compte rendu du 28 mai 2013*

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai une information à vous communiquer.

J'ai reçu de la part de Mme Pourtaud sa démission de Présidente de groupe UMP par courrier, il y a une dizaine de jours.

Vous êtes nombreux à connaître cette collègue, conseillère municipale depuis 2008. Je voulais souligner le fait que, bien que nous ne partagions pas les mêmes opinions, nous avons toujours travaillé dans un esprit constructif. Tout le monde le sait.

Mme Pourtaud a toujours été présente et active aussi bien en Conseil municipal que dans les commissions. Je voulais saluer son travail et, bien sûr, vous transmettre cette information qui est importante pour la vie du Conseil municipal.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

M. MARTIN. - Quelqu'un la remplace-t-elle en tant que Présidente ?

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas reçu de candidature.

Pour l'instant, Mme Pourtaud reste Conseillère municipale non-inscrite dans aucun groupe.

FINANCES

PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX

1/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX

Mme BOUDJENAH. - Beaucoup de points concernent les finances qui ont été examinés hier soir par la commission municipale correspondante.

Cette première délibération fait suite à un contentieux qui oppose notre commune à la SA Alfabat relatif à la résiliation du marché de couverture étanchéité de la surcouverture de la cuisine centrale à Garlande. Nous avons eu des soucis importants avec cette entreprise.

La ville a été condamnée dans un premier temps à verser la somme de 54 372 € assortis d'intérêts moratoires sur un total de 58 779 €, que nous avons réglé en 2012, qui correspond en fait au paiement des travaux exécutés par cette Société antérieurement à la résiliation du marché.

Or, en octobre de cette même année 2012, la SA Alfabat a déposé une requête en appel auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles et réclame le paiement de 153 486 € d'indemnités au total.

Évidemment, nous espérons pouvoir obtenir gain de cause. Ceci dit, sur recommandation tout à fait normale de la trésorière, nous proposons de provisionner une partie de cette somme à hauteur de 99 113 € qui correspond à la somme réclamée en appd, déduction faite de la somme que nous avons déjà réglée en première instance.

Mme le MAIRE. - Quand il y a une procédure contentieuse de ce type, il y a obligation de provisionner.

Des remarques ?

M. NAPOLEONE. - Je comprends la provision par rapport aux risques pour la commune de payer. Ma question porte sur l'étanchéité du toit. Vous avez dénoncé le contrat avec cette Société. Je voudrais connaître les raisons de cette rupture. Est-ce des raisons de qualité, de coût ? Êtes-vous satisfait du nouvel entrepreneur ?

M. FABBRI. - Le contrat avec cette entreprise a été résilié pour insatisfaction des conditions de réalisation, notamment des conditions de sécurité pour les salariés intervenant dans cette entreprise. Sur la surcouverture, on est quand même en travaux potentiellement relativement dangereux. C'est ce qui nous a conduits à annuler et à résilier ce contrat et à en repasser un autre. Ainsi, la procédure peut continuer et l'étanchéité de la couverture et du toit de Garlande être faite correctement, ce qui a été fait puisque les travaux ont été poursuivis et terminés par une autre entreprise.

Mme le MAIRE. - Il convient de passer au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMPTE DE GESTION 2012

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Nous passerons plus de temps en termes de contenu sur le compte administratif.

Nous devons d'abord examiner et adopter le compte de gestion de la trésorière dont les opérations comptables et financières correspondent, heureusement et naturellement, à celles constatées dans le compte administratif de la commune.

Il en est de même pour le service extérieur des pompes funèbres.

Le compte de gestion fait apparaître un total de 99 339 219 € pour les recettes et de 92 623 238 € pour les dépenses, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, soit un excédent global de 129 551 €.

Pour le service extérieur des pompes funèbres, l'excédent global est de 608 €.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?... Des remarques ?... Il s'agit de la concordance entre le compte de la ville et le compte du receveur.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Comme chaque année à cette période, nous examinons l'exécution du budget de l'année précédente, à savoir l'exécution du budget 2012 de la commune et des Pompes Funèbres. Le compte administratif 2012 illustre bien l'ambition de la municipalité de poursuivre la réalisation des engagements pris en 2008 devant les Balnéolais.

Nous en avons une illustration importante avec ce compte administratif puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées de manière très importante à près de 99 % des 60,5 M€ de notre budget 2012. Il montre à quel niveau l'équipe municipale a mis en œuvre les priorités que nous nous étions fixées avec le budget 2012, enfance et jeunesse d'une part et développement durable d'autre part.

Ces dépenses influent positivement sur le quotidien des Balnéolais en matière de services et d'équipements publics tout en contribuant à développer des projets.

Citons quelques-unes des réalisations qui ont jalonné cette année 2012 :

En direction de l'enfance et de la jeunesse

- le lancement de l'espace famille saison 2,
- la mise en place du paiement en ligne des prestations de restauration scolaire et périscolaire,
- un nombre sensiblement plus important d'élèves partis en classe de découverte,
- la mise en place des 4 ateliers du projet éducatif local,
- la mise en place des selfs dans les deux derniers groupes scolaires nous permettant de finaliser la démarche de self dans toutes nos écoles élémentaires,
- l'ouverture d'une deuxième antenne de l'École de la 2^{ème} chance dans le département qui est dans notre ville,
- le déménagement de l'antenne balnéolaise de la mission locale dans le même bâtiment que l'E2C,
- Des actions de sensibilisation des enfants aux handicaps,

- Le lancement de CopacaBagneux pour la première saison en 2012, pour que l'Été n'oublie personne. Le temps fort jeunesse "Et ouais, on étonne !" a commencé à être préparé en 2012.

En matière de développement durable :

- L'exécution de notre budget concerne les actions de sensibilisation au défi et aux enjeux du développement durable, en particulier auprès de 200 agents de la commune.
- La poursuite de l'implantation de stations Autolib,
- L'acquisition pour la restauration collective d'un déshydrateur thermique pour la récupération des déchets,
- L'introduction d'aliments en nombre plus importants issus de l'agriculture biologique,
- La poursuite des travaux d'économie d'énergie dans nos groupes scolaires,
- Le lancement de l'approche environnementale de l'urbanisme en prévision de la future révision du PLU pour laquelle nous avons été lauréats d'un appel à projet de l'ADEME ou encore la poursuite de notre programme de géothermie.

En investissement, les dépenses ont été réalisées à près de 72 %. Nous pouvons noter la poursuite de notre opération de renouvellement urbain avec la livraison du CSC de la Fontaine Gueffier au printemps 2012, l'avancée de la construction de la halle des sports Janine Jambu que nous avons inaugurée cette année ainsi que la préparation des travaux du parc François Mitterrand.

C'est aussi l'entretien et la rénovation du patrimoine communal avec, en particulier, les travaux importants que nous avons faits dans l'église Saint-Hermeland pour la rénovation des 10 dalles funéraires et des 4 plaques commémoratives, la poursuite du réaménagement de l'Hôtel-de-Ville et du bâtiment Garlande pour améliorer les conditions d'accueil aux usagers et les conditions de travail du personnel communal ou encore le lancement de l'étude sur le quartier nord pour un schéma de référence global et aller à une requalification du quartier de la Pierre Plate pour lequel nous sommes candidats pour le dispositif de rénovation urbaine des années qui viennent.

L'exécution de cet exercice budgétaire s'est faite sans augmentation des taux de fiscalité directe locale, comme prévu dans l'adoption de notre budget et également avec le fait d'assurer le maintien d'un niveau d'épargne brut supérieur au montant du remboursement du capital de la dette afin de limiter le recours à l'emprunt nouveau et ne pas dégrader l'encours de dette.

Ainsi en 2012, l'emprunt a été ajusté au plus près de la réalité de l'exécution avec 5 M€ de réalisation, donc un recours à l'emprunt inférieur au budget voté d'environ 7,9 M€.

Enfin, le résultat net global est de 744 607 € que nous vous proposerons dans un instant d'incorporer au budget supplémentaire.

Je termine en remerciant notre service financier dont la Directrice est présente ce soir, l'ensemble de la Direction générale ainsi que l'ensemble des services municipaux pour la qualité de l'exécution de ce budget 2012.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Moi aussi, je tenais à saluer le travail des services techniques et du service financier qui, dans un contexte budgétaire contraint, ont réussi à maîtriser les dépenses. Ce compte administratif, encore cette année, nous le montre avec un niveau d'exécution des dépenses réelles de 98,81%.

Quelques remarques :

Côté fonctionnement, nous constatons une augmentation des recettes de fonctionnement de 9,81 % par rapport au compte administratif 2011, principalement liée aux produits de cessions d'immobilisations de deux programmes immobiliers (Cogedim Blaise Pascal et Gibon II) ainsi qu'à l'augmentation de certaines dotations de l'État comme la DSU et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France.

Nous pouvons noter aussi que 2012 était la 1^{ère} année pleine de transfert de ressources à la Communauté d'agglomération. Ceci devrait enfin pouvoir nous donner un état clair des gains escomptés suite au transfert de certaines compétences et ressources vers Sud-de-Seine.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 7 M€ par rapport au CA 2011 et les frais de personnel de 1,5 %.

Le capital de la dette restant due est stable entre 2011 et 2012 : + 250 000 €.

Nous pouvons aussi souligner le travail de la Direction des services financiers et du consultant Finance Active pour réduire les risques au niveau des emprunts (83 % de la dette sont basés sur des produits présentant très peu de risques et la recherche continue des meilleurs taux d'emprunts (le taux d'emprunt moyen a baissé de 2,87 % à fin 2012).

Côté investissements, pour l'exercice 2012, il est à noter que les montants des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont largement inférieurs à ceux constatés au compte administratif 2011 (taux de réalisation 71,69 %). C'est lié principalement à des fins d'exécutions de programmes dans le quartier Sud.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

S'il n'y en a pas, nous n'allons pas faire durer le plaisir ! Je voulais à nouveau souligner le fait que, Yasmine Boudjenah l'a fait, le taux d'exécution des dépenses des services signifie que les prévisions budgétaires sont travaillées au plus juste. On ne donne pas des marges de manœuvre extrêmement importantes aux services municipaux puisque nous avons un cadrage budgétaire contraint et nous leur demandons de respecter ces contraintes budgétaires avec le désavantage que cela peut avoir de laisser peu de marge pour des initiatives nouvelles ou des événements qui interviendraient en cours d'année.

Cela montre en même temps la rigueur avec laquelle nos services municipaux gèrent les budgets qui leur sont alloués.

Sur les questions du personnel, je souhaite souligner également qu'un effort extrêmement important a été réalisé. Vous l'avez dit : + 5,5 % d'augmentation. Ce n'est même pas ce que nécessiterait l'augmentation du glissement vieillesse technicité pour l'absorber qui est supérieure à cela. Cela veut dire que les efforts importants fournis ne sont pas non plus sans conséquences sur les services municipaux et les contraintes imposées à nos services qui si, à l'avenir, on ne desserrait pas cet étai, peut rendre difficile pour la ville la mise en œuvre des orientations municipales.

Je souhaitais bien évidemment le souligner.

Enfin, je dirai que le service financier avec les autres services, mais aussi la Direction générale des services, ont été extrêmement attentifs à l'exécution de ce budget aux côtés des élus. Je voulais aussi saluer ce travail qui se fait aujourd'hui dans des conditions plus difficiles qu'hier.

Je me dois de sortir pour le vote du compte administratif.

(Sortie de Mme le Maire à 21 h 10.)

Mme BOUDJENAH. - Je soumetts au vote ce compte administratif 2012.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DU MODEM ET M. ROUSSEAU**

➤ **ABSTENTIONS = M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE**

Mme BOUDJENAH. - Je comprends tout à fait que vous vous absteniez ! Il est compliqué pour vous de contrôler un budget que vous n'avez pas vu se réaliser ou de très loin !

5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOPTEE A LA MAJORITE, MOINS 2 ABSTENTIONS (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

(Rentrée de Mme le Maire à 21 h 10.)

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, les deux comptes administratifs ont été adoptés à la majorité.

AFFECTATION DU RESULTAT

6/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Le résultat constaté dans le compte administratif est de 744 607,83 €. Il faut affecter cette somme au financement de la section de fonctionnement. Nous mettrons cela dans le budget supplémentaire 2013.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOPTEE, MOINS 2 AVIS DEFAVORABLES (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

7/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

8/ VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Les grandes lignes du budget supplémentaire 2013 reprennent les orientations qui ont guidé le budget primitif 2013 que nous avons adopté lors du Conseil municipal du 12 février dernier.

Nous avons souhaité maintenir un service public qui répond aux besoins croissants de la population balnéolaïse à l'heure d'une réduction tous azimuts de la dépense publique.

Les annonces du Gouvernement concernant le gel puis la baisse des dotations de l'État aux collectivités renforcent ainsi nos préoccupations pour les mois et les années qui viennent puisque l'effort demandé aux collectivités territoriales sera de 1,5 Md€ en 2014 et de 1,5 milliard supplémentaire en 2015, autant de ressources qui vont manquer à l'investissement public et à la possibilité pour les collectivités territoriales de rendre les services si utiles aux habitants.

Le Premier Ministre a d'ailleurs évoqué l'éventualité que toutes les collectivités (communes, départements, intercommunalités, régions) soient touchées, ce qui pourrait renforcer encore une concurrence néfaste pour les citoyens quand tout appelle à travailler à des complémentarités.

Dans ce dernier budget du mandat en année pleine, nous avons toutefois tenu à réaffirmer nos ambitions de contribuer à construire une ville solidaire, citoyenne et respectueuse de l'environnement.

Notre budget primitif 2013 s'est donc placé sous le sceau des priorités municipales que sont l'enfance et la jeunesse d'une part, le développement durable d'autre part :

- des moyens pour l'événement Et ouais on étonne,
- reconduction de l'action estivale Copacabagneux,
- inauguration de la Halle des Sports Janine Jambu le 23 mars dernier,
- inauguration de la place des droits de l'enfant le 27 avril,
- enquête publique sur la géothermie en cours jusqu'au 10 juillet.

Nous voulions à la fois permettre au service public communal de répondre au mieux aux besoins des usagers en préservant les marges de manœuvre nécessaires pour le prochain mandat en particulier en matière d'investissement.

Nous avons fait preuve de prudence budgétaire du fait d'incertitudes en matière de dotations et de recettes fiscales et nous avons continué dans toutes les instances possibles à porter notre action en faveur d'une péréquation qui tienne compte des ressources des habitants et des communes.

Pour cette année, en ce 25 juin, les incertitudes sont levées sur les dotations et les recettes fiscales.

Les notifications que nous avons reçues depuis le vote du budget primitif nous permettent ce soir de proposer au Conseil municipal plusieurs ajustements.

En matière de recettes de fonctionnement, la fiscalité (3 taxes locales et compensations d'exonérations fiscales) progresse globalement de 725 507 €. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'une partie du patrimoine qui a été rachetée à Icade en 2010 n'est pas encore conventionnée et donc soumise à la taxe foncière.

Par ailleurs, un certain nombre de programmes neufs qui ont été livrés en 2012 ont une incidence sur la taxe d'habitation et/ou la taxe foncière. Je pense en particulier aux logements de la Porte d'En Bas, rue des Fossés/rue de la Mairie, au 4 avenue Albert Petit ou encore aux espaces de bureaux.

Notons également en matière de recettes que la DSU progresse finalement de plus de 250 000 € par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif 2013.

La ville passe du 165^{ème} rang en 2012 au 153^{ème} rang en 2013, ce qui explique cette augmentation plus importante que celle que nous avons inscrite au BP . Nous avons anticipé une progression de 200 000 €, au total, cette augmentation s'élève à 450 000 € (+ 15 % par rapport à 2012).

C'est une nouvelle importante pour les recettes de la ville mais, en même temps, elle doit continuer de nous alerter en termes d'indicateur sur le niveau des besoins auquel nous avons à faire face qui montre notre rang dans le classement DSU.

Le fonds de solidarité de la région Île-de-France diminue par rapport à nos prévisions d'environ 37 000 €, mais augmente par rapport au montant que nous avons perçu en 2012. Le nombre de personnes couvertes par les allocations logement n'est plus intégré dans le calcul depuis 2012.

Le projet de budget supplémentaire est donc d'un niveau tout à fait modéré puisque nous vous proposons un volume d'ajustements de 1,7 M€ environ soit 2,83 % du BP 2013 qui était de 59 M€.

Quant à la section d'investissement, il est proposé une augmentation de 3,2 M€, soit 16,40 % du BP 2013 pour l'essentiel des écritures de régularisation de cessions tant en dépenses qu'en recettes.

Concernant la vente des Sapineaux, le centre que nous possédons à Courchevel que nous avons

choisi de traiter avec prudence en ne l'inscrivant pas, je peux vous annoncer ce soir que le Conseil d'administration du syndicat intercommunal, puisque nous possédons cette propriété avec Chatillon et Malakoff, a accepté une offre sérieuse d'un acquéreur potentiel qui nous permettrait de réaliser la cession dans les mois qui viennent, mais pour l'instant, sans échéance confirmée.

D'autres réflexions sont bien engagées dont nous verrons les concrétisations en fin d'année 2013 puis au cours de l'année 2014. Je pense notamment à la question des rythmes scolaires dont la large concertation pilotée par le Conseil éducatif local fera l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal de septembre. Le processus de municipalisation des crèches départementales devrait être effectif en janvier 2014. Les négociations en cours avec le Conseil général devraient aboutir d'ici peu.

En dépenses d'investissements, les quelques ajustements portent donc sur :

- le centre des Arts du cirque pour lequel nous proposons d'ajouter 145 000 € cette année, mais qui ne seront pas dépensés en 2014 comme il était prévu initialement.
- l'aménagement du deuxième sous-sol du parking de la salle des fêtes Léo Ferré dans le cadre de la convention que nous avons votée lors d'un précédent Conseil municipal pour faciliter l'arrivée de l'entreprise Air Liquide dans l'immeuble Aristide, à l'automne.

Lors de l'adoption de notre BP, nous avons également choisi de contenir la masse salariale qui reste le principal poste des dépenses de fonctionnement, preuve d'un haut niveau de service public.

En matière de ressources humaines, les propositions nouvelles que nous vous faisons ce soir portent sur 200 000 € et concernent notamment :

- la prise en compte de l'abrogation de la journée de carence qui est effective, cette décision a été prise par le Gouvernement,
- l'augmentation des allocations pour perte d'emploi,
- l'augmentation de la cotisation transport au 1^{er} juillet,
- le décalage de plusieurs départs en retraite pour des agents communaux dont les dossiers "carrière longue" ne sont pour l'instant pas validés.

Au total, un budget qui porte la marque de nos ambitions collectives au service des besoins des Balnéolais et pour continuer de faire avancer Bagneux.

Je termine en remerciant vraiment vivement le service financier, la Direction générale et l'ensemble des services pour la préparation de ce budget supplémentaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Je ne reviendrai pas sur nos interventions respectives lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif 2013 qui auguraient déjà ce que nous allons vous dire maintenant.

Le premier constat est que le volume des ajustements en fonctionnement et en investissements est très faible dans ce budget supplémentaire. Si nous retirons l'opération 2012 liée à Gibon IV pour 1 267 000 €, le volume des ajustements sur la section de fonctionnement proposé est de seulement 420 000 €. De même, si nous enlevons 2 534 000 € concernant les écritures de régularisations de cessions, le volume des ajustements de la section d'investissement est de 727 000 €.

Comme les années précédentes, le produit de la taxe foncière prévu au budget primitif est largement minoré : un écart de 5,6 % (+ 725 000 €) tout de même. Les programmes d'immeubles livrés sont connus au moment du vote du BP et devraient permettre d'ajuster plus finement ces produits lors du BS.

Globalement, les dotations et subventions de l'État restent conformes aux montants estimés au BP 2012 pour, en finalité, augmenter de 200 000 € par rapport au budget primitif. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la DSU de 250 000 €. Mais ne nous réjouissons pas car l'évolution de la DSU cible confirme la baisse relative du potentiel financier de Bagneux par rapport aux autres communes. Cette situation est liée principalement au contexte social de notre commune et au niveau d'endettement par habitant. Je rappelle que Bagneux a un taux d'endettement par habitant très élevé : 1 694 € alors que la moyenne nationale est plus proche de 1 139 € (*hausse de + 5 % par rapport à 2012*).

Les charges de personnel augmentent de 200 000 €, soit une progression de 1 % par rapport à 2012.

La prise en compte de l'abrogation de la journée de carence, l'augmentation des allocations pour perte d'emploi, le décalage de nombreux départs en retraite étaient prévisibles au moment de l'élaboration du BP.

Côté Investissements, nous avons bien noté que le montant des travaux d'aménagement des extérieurs de la piscine devrait être une opération financière neutre pour la commune de Bagneux car pris en charge par Sud-de-Seine.

De même, nous nous réjouissons de la baisse de la subvention pour les travaux du groupe scolaire Paul Éluard qui va permettre de réaffecter cette somme sur d'autres travaux subventionnés par le Conseil général 92.

Merci.

M. MENSAH. - Nous félicitons les administrateurs et les fonctionnaires qui ont travaillé pour nous faire ce budget supplémentaire.

Comme indiqué dans le rapport de présentation, nous savons que certaines recettes ne sont pas connues à la préparation du budget primitif, notamment la dotation de l'État ou la fiscalité.

Aujourd'hui, nous observons que les prévisions sont faites et enlèvent les doutes sur les difficultés et les incertitudes.

Le budget supplémentaire reste bien dans l'orientation de la majorité, à savoir que le fonctionnement marque un ajustement raisonnable : moins de 3 % du budget primitif, celui des investissements : moins de 16 % en recettes.

Nous pouvons constater une augmentation de la fiscalité, notamment la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation, le fonds de solidarité des communes et de la région Île-de-France.

Les dépenses restent contenues malgré les 200 000 € de charges du personnel.

Notre groupe souhaite que l'effort continue pour moins endetter notre commune.

Comme nous l'avons fait pendant le débat des orientations budgétaires, notre groupe votera ce budget supplémentaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Un tout petit mot par rapport à ce que vous avez dit Monsieur Martin sur la fiscalité. Oui, nous avons été prudents parce que c'est encore des choses pour lesquelles nous essayons de travailler en prospective avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour lesquelles nous n'avons pas forcément encore obtenu un rythme de croisière pour vraiment anticiper d'une année sur l'autre, sachant que, dans l'année à venir, il y aura d'autres constructions nouvelles sur la commune. C'est quelque chose que l'on doit essayer d'intégrer davantage en amont. D'ailleurs,

c'est un des objectifs importants de notre politique de développement tant pour les mètres carrés de logement que pour les mètres carrés d'activité. C'est aussi pouvoir contribuer à faire rentrer davantage de recettes fiscales dans le budget de la commune.

Ceci dit, on n'a pas encore, avec la Direction Départementale des Finances Publiques, forcément bien établi un dispositif qui nous permette d'être le plus fin possible. C'est pour cela qu'en effet nous avons été très prudents. Vous le voyez, vous avez le détail aux pages 6 et 7.

Sur la taxe d'habitation, il y a un écart de 100 000 € environ en plus pour les logements neufs.

S'agissant de la taxe foncière, il y a celle des programmes neufs et celle, de 100 000 €, d'une partie du patrimoine Icade dont on pensait vraiment qu'ils allaient être exonérés. Je vous fais simplement remarquer que, du coup, nous avons près de 90 000 € en moins en compensation par rapport à ce que nous avons inscrit au BP. Un certain nombre de locaux professionnels et commerciaux dont nous n'avons sans doute pas connaissance en termes de créations ou d'évolutions de bases expliquent aussi l'augmentation de ce niveau de taxe foncière plus important.

Voilà ce que je tenais à dire sur la dette et son niveau.

Vous avez noté que, sur ce budget supplémentaire, nous ne proposons pas d'augmenter de manière inconsidérée les dépenses d'investissement qui feraient s'envoler l'emprunt. Nous restons sur les mêmes orientations de prudence quant au niveau d'emprunt avec l'objectif en fin d'année, là-aussi, en ajustant au plus près le niveau d'emprunt dont nous aurons effectivement besoin, de ne pas continuer à dégrader notre encours de dette qui, il est vrai, est important, mais en début de mandat, nous savions que nous avons un certain nombre de réalisations importantes à assumer en investissement, y compris pour remplir nos engagements, je pense notamment, auprès de nos partenaires financeurs, à l'opération de renouvellement urbain.

C'est une des explications de notre niveau d'emprunt. Je pense que tous les collègues ici le savent, mais autant le rappeler.

Vous avez fait référence au niveau de dette par habitant qui reste en effet plus élevé par exemple que la moyenne départementale mais qui reste à des niveaux corrects. En tout cas, nous sommes en-dessous du seuil d'alerte dont nous avons souvent parlé ici au Conseil municipal. Nous avons même depuis plus d'un an baissé par rapport à ce niveau. Nous continuons, j'ai eu l'habitude de le dire plusieurs fois, de suivre comme le lait sur le feu -je remercie le service financier de le faire tous les jours- notre dette pour la maîtriser dans les meilleures conditions. Le Conseil dont nous sommes dotés avec notre consultant Finance Active nous a vraiment permis depuis 3 ans d'être très performants de ce point de vue.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie d'avoir souligné que les prévisions budgétaires élaborées au moment du vote du budget primitif ont été faites au plus juste. C'est un vrai budget supplémentaire que nous proposons. Nous sommes sur des ajustements qui sont à la marge qui montrent une bonne anticipation de nos services et des élus qui ont travaillé à ces prévisions, à ce BP 2013.

Vous avez évoqué des décalages sur les départs en retraite. Il s'agit de personnes qui pouvaient prétendre à des retraites dans le cadre de carrière longue et qui, d'après leur calcul, se sont aperçues qu'il fallait parfois faire quelques mois de plus pour bénéficier d'un niveau de retraite le plus intéressant possible dans un dispositif qui a aussi beaucoup évolué récemment de manière législative.

Enfin, sur les questions d'endettement, Yasmine Boudjenah vient d'en parler, il est important de noter la stabilisation de notre montant global de la dette. Nous continuons bien sûr à travailler dans ce sens. Nous sommes en-dessous des seuils d'alerte. Il est de notre rôle de ne pas mettre en danger la ville et de souligner que le taux de notre dette est inférieur à la moyenne puisqu'il est de 2,83 % contre 3,3 % en moyenne pour donner au Conseil municipal des éléments sur la dette.

En même temps, j'ai aussi l'habitude de dire que, en empruntant et aussi en endettant, on prépare les équipements nécessaires pour l'avenir des habitants. Il faut donc bien sûr rester dans des proportions acceptables pour le budget de la commune, ce qui est le cas aujourd'hui.

Enfin, je souhaite répéter, Yasmine Boudjenah l'a déjà souligné, que nous sommes très satisfaits du travail mené par l'administration et la Direction des finances pour nous présenter un budget supplémentaire dès le mois de juin. Comme vous le savez, nous avons choisi depuis plusieurs années de voter le budget primitif en début d'année, de ne pas attendre en gros qu'un trimestre soit quasiment exécuté pour soumettre le budget à l'avis des Conseillers municipaux.

Je trouve qu'avec cette méthode, nous nous portons mieux et permettons au Conseil municipal de vraiment élaborer le budget dès le début de l'année et pas une fois un trimestre déjà engagé budgétairement.

Je vous propose de passer au vote.

Je vais soumettre au vote les différents chapitres.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 21 172 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés - 200 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 014 - Atténuations de produits - 18 092 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - 71 693 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Le chapitre 66 ne change pas.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - 1 277 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 68 - Dotation aux provisions - 99 113 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Les chapitres 023 et 042 ne changent pas.

Soit un total de 1 687 070 €.

Recettes

Le chapitre 013 ne change pas.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - 70 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 73 - Impôts et taxes - 775 950 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 74 - Dotations, subvention et participations - 86 512,17 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante - 10 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Les chapitres 77 et 042 ne changent pas

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 744 607,83 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Soit un total de 1 687 070 €.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - 1 112 556,57 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées - 914 451,95 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - 6 058 536,08 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 23 - Immobilisations en cours - 2 871 270,74 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves - 600 000 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Le chapitre 16 ne bouge pas.

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 1 392 000 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 020 - Dépenses imprévues - 218 500 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Le chapitre 040 ne bouge pas.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - 728 634 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté - 3 996 126,07 €⇒ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Soit un total de 17 892 075,41 €.

RecettesChapitre 13 - Subventions d'investissement reçues - 6 824 701,54 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 2 920 700 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Les chapitres 23 et 10 ne bougent pas.

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - 3 381 069,87 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements reçus - 10 000 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 1 267 000 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**Chapitre 024 - Produits des cessions - 2 759 970 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Il n'y a pas de changement au chapitre 040.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - 728 634 €➤ **VOTE :**➤ **AVIS DEFAVORABLES = 2 (M. MARTIN ET M. ROUSSEAU)**➤ **ABSTENTIONS = 2 (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Soit un total équivalent au total des dépenses de 17 892 075,41 €.

9/ VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Je me dois de vous faire voter le budget supplémentaire des pompes funèbres qui est de 608,32 € en dépenses et en recettes.

➤ **VOTE :**

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE : M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE S'ABSTENANT**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

10/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2008 A 2013

Mme BOUDJENAH. - La trésorerie nous a informés, comme elle le fait régulièrement, de l'impossibilité de recouvrer un certain nombre de sommes pour un montant total de 13 467,03 € qui correspondent à plusieurs motifs : aucun renseignement permettant le recouvrement, une dette inférieure au seuil de poursuites bancaires, une radiation d'entreprise, une phase de poursuites inopérante.

Mme le MAIRE. - Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMISES GRACIEUSES

11/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2008, 2009, 2010,2011, 2012 ET 2013

Mme BOUDJENAH. - Cela concerne deux débiteurs pour lesquels le jeu de l'exécution du tribunal d'instance d'Asnières a prononcé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et l'effacement de leurs dettes non professionnelles.

Il nous est demandé d'accepter une remise gracieuse pour un montant total de 804 € qui correspond notamment à des dettes de restauration scolaire, d'études dirigées, de centres de loisirs et d'accueil périscolaire

Mme le MAIRE. - Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES EXCEPTIONNELLES

12/ AU GROUPEMENT ALIMENTAIRE FAMILIAL INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (GAFIB)

13/ À L'AMICALE GENS DE LA FONTAINE, SECTEUR SEMABA/DOMAXIS

Mme DAVID. - Il s'agit de voter deux subventions.

Je vais commencer par la première. Sont réunies au sein de cette association intercommunal 4 villes (Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine et Sceaux). C'est une épicerie solidaire.

Le GAFIB nous avait fait part, en début d'année, de ses souhaits de transformer sa façon de réaliser la distribution de l'aide alimentaire.

L'association propose un libre-service, de façon que les familles fassent leurs courses normalement en choisissant les produits qu'elles souhaitent.

Ce projet vise à développer l'autonomie des familles concernées tout en renforçant l'accueil et l'écoute.

Pour cela, l'association a reçu un soutien de la fondation Simply.

Mme le Maire avait proposé au Conseil d'administration de l'ADIB que les 4 villes soutiennent ce beau projet.

Chacune des 4 villes a donné son accord pour une subvention à hauteur de 2 000 € chacune.

Depuis, ils ont reçu l'aide de la fondation. Ils vont pouvoir réaliser ce projet.

S'agissant de la seconde, il s'agit de voter une subvention de 150 €. Cette amicale rayonne sur un nombre très important de logements dans le quartier sud de la ville. Elle a la particularité de travailler avec deux bailleurs, la Semaba et Domaxis.

Cette amicale travaille à la défense des droits des locataires mais aussi beaucoup au développement du lien social entre les habitants, les diverses institutions, les associations et les écoles.

Pour soutenir ces actions sur un parc de logements très important, nous proposons de lui octroyer 150 €, ce qui les mettra au même niveau de subvention qu'en 2012.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTEE A LA MAJORITE, M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE VOTANT CONTRE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
--

FSRIE

14/ RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2012

Mme le MAIRE. - C'est le rapport annuel que l'on transmet tous les ans pour justifier l'utilisation du fonds.

Mme BOUDJENAH. - Vous avez sur table un tableau de substitution car je me suis aperçue hier soir en commission des finances qu'une erreur avait été commise sur le tableau faisant partie de la délibération.

Le montant versé en 2012 de 7,735 M€ est en hausse de 964 000 € par rapport à 2011. Cela nous a permis de poursuivre la réalisation de la halle des sports Janine Jambu pour 3,175 M€, de procéder à la rénovation de groupes scolaires pour 4,073 M€ et d'informer et de dématérialiser les supports d'informations pour 486 578 € et non la reconstruction du Groupe scolaire Paul Éluard déjà fini en 2012.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

C'est un rapport habituel. Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE

ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (ANNEES 2013 A 2016)

15/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDES CORRESPONDANTS

Mme SEISEN. - Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés à bons de commandes correspondant à l'achat de vêtements et de chaussures de travail, de protection et de sécurité pour les services municipaux puisque le précédent marché arrive à échéance.

L'ensemble des besoins a été examiné en comité d'hygiène et de sécurité de manière détaillée.

Il s'agit de donner à Mme le Maire l'autorisation de signer ce marché important pour les conditions de travail des agents de la municipalité.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. NAPOLEONE. - Nous sommes d'accord qu'il s'agit d'achats.

Il existe des sociétés qui fournissent les vêtements avec le nettoyage par exemple. Au lieu d'acheter un bleu, on en achète deux, de sorte que l'employé laisse en fin de semaine son bleu sale et en récupère un propre. Je pense à des sociétés comme Elis.

Qui nettoie ces vêtements de travail ? Est-ce à la charge de l'employé ou de la commune ? Comment cela se passe-t-il ?

Mme le MAIRE. - Nous avons une lingerie municipale, un endroit où l'on nettoie le matériel et les vêtements des agents. Cela fonctionne en permanence avec des machines à laver. Cela se fait en régie directe et on a un marché de nettoyage pour les vêtements de travail difficiles à nettoyer.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN

CLOTURE DU SYNDICAT MIXTE - OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN DE BAGNEUX

16/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DU QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS

17/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 DE TRANSFERT DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LE RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS ET D'ORGANISATION DE LA FIN DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DU SYNDICAT MIXTE

Mme BOUDJENAH. - Nous avons créé, avec le Conseil général, le syndicat mixte Bagneux quartier des Tertres et des Cuverons, le 23 janvier 2001 et l'avons modifié en 2002, 2005 et 2012. Il a pour mission de réaliser, dans le périmètre de la ZAC de la Fontaine Gueffier, toutes les opérations d'aménagement, de constructions, d'acquisitions, d'études, d'actions, d'accompagnements dans le cadre de notre opération de renouvellement urbain.

Par un traité public d'aménagement signé le 28 juin 2002, ce syndicat mixte avait confié à la SEM 92 l'étude et la réalisation de l'opération de renouvellement urbain. Ce traité a fait l'objet de 4 avenants en 2004, 2008, 2009 et 2013.

Par ailleurs, l'opération de renouvellement urbain a fait l'objet d'une convention financière avec l'ANRU signée en décembre 2006 pour arrêter le programme des travaux et les modalités de

financement pour la période 2006-2010.

Cette convention a aussi fait l'objet d'un certain nombre d'avenants (5) en 2009 et 2012.

Selon le règlement financier de l'ANRU, les subventions versées par l'ANRU ne peuvent être réglées qu'au maître d'ouvrage.

Ainsi, les subventions qui concernent les "lignes" aménagements et équipements de super structures sont perçues directement par la SEM 92 et non par le syndicat mixte.

L'opération de renouvellement urbain arrivant dans sa phase de finalisation, puisque le programme opérationnel est très largement avancé, le Conseil général nous a proposés, lors du Comité syndical du 18 mars dernier, d'aller à la dissolution du syndicat mixte. La commune a confirmé par courrier notre souhait de nous désengager du syndicat mixte et de reprendre la maîtrise d'ouvrage directe et, ce, pour plusieurs raisons.

Le Conseil général a versé la totalité de ses participations statutaires telles que prévu dans la concession d'aménagement. Les opérations de la concession d'aménagement sont soit réalisées, soit en cours d'achèvement ou de travaux.

L'avenant de prolongation de la concession pourrait être signé uniquement par la commune et la SEM 92, aménageur de la ZAC. La concession prenant fin début 2015, nous aurions besoin d'un avenant de prolongation pour terminer les travaux en cours qui ne seront pas tout à fait terminés début 2015, mais la ville peut signer en direct avec la SEM 92.

De plus, une hausse du coût de fonctionnement du syndicat mixte de Bagneux a été mise en exergue puisqu'un certain nombre d'autres communes dans le département, du fait qu'elles arrivent à la fin de leurs opérations de renouvellement urbain respectives, se désengagent. Or, il y avait une mutualisation des coûts de fonctionnement de l'ensemble des syndicats mixtes. Pour ce qui reste, les coûts de fonctionnement augmentent. Cette question mérite d'être examinée.

En conséquence, ayant marqué l'intérêt de sa dissolution, les 2 collectivités territoriales membres du syndicat mixte, la ville et le Conseil général, proposent de s'engager vers cette dissolution en le demandant, d'une part, au préfet des Hauts-de-Seine, c'est la procédure et, d'autre part, de surseoir à la dissolution qui sera prononcée à l'issue des opérations de liquidation qui ne seront pas réunies lors de la prise de l'arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte. Il faut par ailleurs que les 2 collectivités transfèrent à la commune de Bagneux la concession d'aménagement de renouvellement urbain de l'opération.

Vous avez le planning de la procédure de transfert. Le Conseil général nous l'a proposé. Nous avons donné notre accord. Nous avons reçu en avril dernier une réponse favorable du syndicat mixte et du département. Une réunion s'est tenue sur les conditions de la liquidation. Ce soir, nous délibérons sur ce sujet. Le département fait de même.

Le syndicat mixte va se réunir dans les premiers jours de juillet pour délibérer et approuver le transfert de la concession d'aménagement à la ville de Bagneux.

Au mois de juillet, un arrêté préfectoral devrait être pris pour mettre fin à la compétence du syndicat mixte.

En octobre, un compte de gestion de clôture sera présenté pour aller, normalement en novembre 2013, à un arrêté préfectoral de dissolution. Le syndicat mixte sera alors dissout.

Ce soir, il s'agit d'approuver la convention à passer avec le Conseil général des Hauts-de-Seine pour la liquidation du syndicat mixte et également d'approuver l'avenant n° 5 de transfert de la concession d'aménagement à la ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N ° 16 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N ° 17 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

18/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA VILLE DE BAGNEUX DES VOIRIES MISES A DISPOSITION DU SYNDICAT MIXTE DE BAGNEUX « QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS » DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SES COMPETENCES

Mme le MAIRE. - Je suppose que vous avez regardé la délibération. Il y a la liste des voiries concernées. Je pense qu'elle n'appelle pas d'observation ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

AMENAGEMENT URBAIN

SECTEUR PLAINE JEUX

19/ APPROBATION DE LA CONSTITUTION DE DEUX SERVITUDES DE COUR COMMUNE (NON AEDIFICANDI) POUR UNE SUPERFICIE DE 609 M² AU PROFIT DE LA SEMABA OU DE TOUT SUBSTITUE PORTANT SUR LES PARCELLES AG N° 78 ET N° 90

Mme BOUDJENAH. - Vous avez le plan du programme.

Je vous rappelle qu'en Conseil municipal du 18 décembre dernier, nous avons déjà délibéré pour constituer trois servitudes de cour commune (non aedificandi). Depuis, un permis de construire a été déposé en avril dernier.

C'est une opération dont la Semaba a la concession d'aménagement pour aller à un programme mixte puisque 32 des 40 logements sociaux sont construits dans le cadre de la reconstitution du un pour un suite à la démolition de la Barre des Tertres.

127 logements en accession libre et 22 logements en accession sociale seront construits par le promoteur Bouygues qui a commencé la commercialisation pour l'accession sociale le week-end dernier avec un beau succès d'après les informations que nous avons.

Ce programme était attendu par un certain nombre d'habitants qui s'y étaient intéressés de très près.

Au vu du dossier de permis de construire et afin que le projet aboutisse, nous avons besoin de constituer deux nouvelles servitudes dont vous avez le détail.

Ce soir, il vous est demandé d'approuver la constitution de ces deux servitudes communes au profit de la Semaba pour un montant de 120 000 €.

Mme le MAIRE. - Des questions ou des remarques ?

M. NAPOLEONE. - Une petite remarque. Si j'avais été présent au projet initial, j'aurais voté contre le projet initial. Pour la servitude, je vais voter pour parce que je ne peux pas faire autrement.

Mme le MAIRE. - Vous votez contre l'accession à la propriété, Monsieur Napoleone !

M. NAPOLEONE. - Dans le projet, il n'y a pas que l'accession à la propriété.

Mme SEISEN. - Il fallait être là !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. MARTIN S'ABSTENANT**

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - ZAC FONTAINE GUEFFIER

20/ RETROCESSION DE BIEN DE RETOUR – CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA FONTAINE-GUEFFIER

Mme le MAIRE. - Nous la retirons de l'ordre du jour.

21/ APPROBATION DE L'ECHANGE SANS SOULTE ENTRE LA SEM92 ET LA VILLE DE BAGNEUX DES PARCELLES AS N° 413 (179 M²), AR N° 242 (672 M²), AR N° 171 (26 M²), AR N° 240 (306 M²) D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 1 183 M² CONTRE LES PARCELLES AS N°420 (1 076 M²), AS N° 416 (719 M²), AS 417 (448 M²) D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 2 243 M²

Mme le MAIRE. - Je pense que cette délibération n'appelle pas de commentaire ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ZAC ÉCO-QUARTIER VICTOR HUGO

22/ ACQUISITION LOT N°3 - 135, AVENUE DE VERDUN

Mme BOUDJENAH. - La ville a décidé de préempter au 135 rue de Verdun, et non avenue, un bien qui se trouve dans le périmètre de la ZAC éco-quartier Victor Hugo.

Le prix figurant dans la DIA est de 200 000 €. Nous avons choisi de préempter à un prix plus bas, soit à 120 000 €.

Les propriétaires, Mme et Mme Schoelcherry, ont décidé d'aller jusque devant le juge de l'expropriation, ce qui est tout à fait leur droit. Celui-ci a émis un jugement le 13 mars dernier. Il a fixé le prix de vente du bien à 160 000 €. Nous avons donc décidé de ne pas faire appel.

Ce soir, il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ce lot.

Mme le MAIRE. - Des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, MM. MARTIN, NAPOLEONE ET IBAZATENE S'ABSTENANT**

SEMABA

23/ APPROBATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNEUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA AFFERENT A L'EXERCICE 2012

M. COLLET. - Il s'agit d'approuver le rapport présenté au Conseil municipal par la Semaba, que vous avez pu examiner en commission avant qu'il ne soit validé par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin prochain.

Comme vous pouvez le voir, l'année 2012 a confirmé l'intensité du travail déjà noté en 2011 tant en matière d'aménagement que de gestion locative.

La Semaba s'est inscrite résolument dans la perspective des évolutions lourdes qui sont en train de se dessiner pour notre commune notamment autour de la Z.A.C. Victor Hugo et de l'arrivée des métros.

La Semaba est intervenue en 2012 dans le cadre de nombreux projets d'aménagement : ZAC du Moulin Blanchard, ZAC éco-quartier Victor Hugo, opération Pasteur-Albrecht, opération 4/8 rue de la Mairie, Plaine de jeux et Porte d'En Bas.

De plus, en tant que l'un des trois bailleurs de la commune ayant racheté le patrimoine Icade, la Semaba s'est aussi attachée à réhabiliter ces 834 logements, pour la plupart vétustes. Lorsque nous faisons des propositions d'attribution de logements, nous voyons le temps qu'il faut pour que les gens acceptent avant réhabilitation.

En matière de gestion locative, le patrimoine de la Semaba comprend désormais 2 739 logements et notamment tout le parc social du sud de la commune.

L'année 2012 a été une année particulièrement active pour cette entreprise et les projets ne vont pas se tarir, bien au contraire.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Des avis ?

M. MARTIN. - Concernant ce rapport financier, nous souhaitons renouveler notre grande inquiétude quant aux résultats de la Semaba notamment en voyant l'accroissement de l'endettement à long terme et son corolaire : les frais financiers.

En effet, une partie de la dégradation de ce résultat provient de l'accroissement des frais financiers, toujours selon le compte de résultat : ils atteignaient 3 558 370,92 € en 2010, totalisent 4 460 653,69 € en 2011 et 4 969 014,48 € en 2012, soit un accroissement de 40 % en trois exercices.

Cette évolution provient de l'augmentation vertigineuse des emprunts à long terme au cours des cinq derniers exercices :

En 2008 : 123 000 000 €,

En 2010 : 209 642 058,23 €,

En 2011 : 223 392 683,95 €,

En 2012 : 228 923 538,93 €.

L'endettement s'est accru de 106 M€ en cinq ans.

Cette dette est supérieure à celle de Bagneux.

Deuxième inquiétude : la non-couverture des frais de plusieurs groupes d'immeubles. Sur la base des comptes rendus d'activités aux collectivités locales figurant dans les rapports de gestion, nous constatons que la gestion de plusieurs groupes d'immeubles en location fait apparaître un déficit financier de 220 000 € en 2011, 560 000 € en 2012 et une prévision de 636 000 € en 2013.

Ces pertes concernent les immeubles Monceaux, La Fontaine, Lisette, Cuverons et les Cuverons.

Nous sommes très inquiets sur l'état des finances de la Semaba et son avenir.

Cela nous amène à conclure qu'il serait normal de ne pas approuver le rapport des représentants du Conseil Municipal de Bagneux au Conseil de la Semaba afférent à l'exercice 2012 de même que le compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) relatif à la Plaine des jeux.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Ce CRAC et le rapport de gestion ont été examinés au Conseil d'administration de la Semaba où siège notre collègue M. Martin.

Je ne vais pas rentrer dans les chiffres dont vous avez fait mention, mais ils correspondent -et, en ce sens, vous avez raison en termes d'augmentation- à une période où la Semaba a augmenté sur la gestion locative et les compétences en matière d'aménagement pour lesquelles la ville a confié à la

Semaba un certain nombre de projets supplémentaires au fur et à mesure de ces années.

En termes de gestion locative, 2010 correspond à l'année d'achat des 922 logements que la Semaba a acquis à Icade, soit 30 % du patrimoine qu'elle possède aujourd'hui, évidemment avec les emprunts attendants même si ce sont des prêts aidés que nous avons eus à l'époque qui ont contribué à augmenter à la fois le niveau de la dette de la Semaba et les frais financiers attendants.

Il en est de même en particulier en termes d'aménagement sur la Z.A.C. éco-quartier Victor Hugo puisque ce sont des années au cours desquelles la Semaba a procédé à un certain nombre d'acquisitions foncières. Je vous rappelle que nous avons acquis en 2010 l'immeuble du Setra pour 11 M€, immeuble en cours de désintégration d'ailleurs qui sera revendu au promoteur Codic. La signature et la réception de ces fonds vont être effectifs courant juillet. Cela permettra d'ailleurs à la Semaba de rembourser l'intégralité de l'emprunt qu'elle avait contracté auprès de Dexia pour acquérir cet immeuble.

Nous pourrions reprendre tous les exemples un par un, mais je ne peux que prendre acte de ce que vous avez dit, Monsieur Martin.

Croyez bien que le Directeur général de la Semaba et l'ensemble de la Direction de la Semaba portent une attention au fait que le montant de cette dette ne prenne pas des proportions insupportables pour les épaules de notre SEM et pour maîtriser les entrées et les sorties puisque, par définition, notamment sur les opérations d'aménagement, c'est ce que nous demandons à notre aménageur. En effet, nous demandons d'acquérir du foncier, donc de dépenser avant de pouvoir revendre. C'est ce qui va se passer aussi sur la Plaine de jeux.

La Semaba a acquis, auprès du Conseil général, d'un certain nombre de propriétaires particuliers, les biens dont elle va revendre une partie du terrain puisqu'elle ne garde que la partie où elle construit les logements sociaux. Elle revendra le reste à Bouygues. Cette cession doit normalement intervenir d'ici à la fin 2013, ce qui permettra à la Semaba de rentrer dans ses fonds et de rembourser l'emprunt qu'elle avait contracté pour cette opération.

Mme le MAIRE. - En complément de ce que disait Yasmine Boudjenah, sur les montants que vous avez évoqués, Monsieur Martin, la Semaba fait du portage foncier en vue d'opérations.

Je rappelle que la Semaba est engagée dans un portage foncier important sur la ZAC du métro.

Pour l'instant, aucune réalisation ne sort de terre sinon le futur immeuble avec la crèche. Elle porte du foncier sur plusieurs années. C'est le but aussi d'une société d'aménagement que de faire du portage foncier. En même temps, nous essayons de diversifier nos sources de portage foncier. Nous avons signé, au dernier ou avant-dernier Conseil municipal, une convention avec l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine qui est l'établissement public foncier du département. Le Conseil général des Hauts-de-Seine va, de son côté, intervenir pour soutenir la ville dans ses projets de développement et faire du portage foncier à nos côtés sur des montants extrêmement importants.

Montants que nous avons décidés en accord avec l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine qui, s'il accepte de faire ce portage, croit évidemment aux opérations de développement futur. Le Conseil général ne se lancerait pas dans cette aventure s'il pensait qu'il n'y avait pas d'avenir en termes de projets de développement.

C'est, pour nous, une diversification importante et un soutien précieux pour nous aider dans ce portage foncier.

Autre élément, la Semaba a acquis -Yasmine Boudjenah l'a dit- une partie importante des logements Icade lorsqu'ils ont été mis en vente. Le souci était qu'ils ne soient pas vendus à la découpe de sorte que l'on puisse permettre aux locataires qui vivaient dans ces logements d'y demeurer. 2 700 logements sur la ville, c'est extrêmement important, c'est 10 000 habitants de notre ville, soit

une famille sur quatre de la ville.

C'est une opération que la ville n'a pas choisie. Nous avons travaillé de façon que les bailleurs de logements sociaux, les plus implantés sur le territoire, l'office départemental des Hauts-de-Seine, la Semaba et Domaxis puissent racheter ce patrimoine pour permettre aux locataires de pouvoir continuer, un patrimoine sur lequel il y a aussi à investir.

Je rappelle que le patrimoine racheté par la Semaba est le plus dégradé du sud de Bagneux. C'est celui qui nécessite une intervention forte en termes de réhabilitation. C'est ce qui fait d'ailleurs que nous demandons aussi aux pouvoirs publics d'être soutenus pour la réhabilitation de ces logements car si on laisse les seuls organismes H.L.M. gérer tout seuls ces réhabilitations de logements, les bailleurs de logements sociaux ne seront pas en mesure de le faire sans aide. Je rappelle que ces logements qu'ils ont rachetés avaient été complètement payés par les locataires. C'est ce qui a été le scandale d'Icade. Cela permet aux habitants de pouvoir rester dans des logements à des loyers qui restent accessibles en proche couronne.

D'autres opérations sont en cours de commercialisation notamment l'immeuble du Setra mais d'autres aussi sur lesquels nous travaillons à côté de la Semaba en ce moment.

Y a-t-il des interventions ?

M. IBAZATENE. - J'ai une demande d'information.

Vous allez certainement m'éclaircir sur ce point, on a un actif circulant d'environ 160 M€, vous m'excuserez pour l'approximation, et une dette qui dépasse 250 M€.

Comment arrive-t-on à un tel différentiel ?

Mme le MAIRE. - Je vais donner la parole à M. Fabbri.

M. IBAZATENE. - Je veux bien concevoir que les immobilisations sont du patrimoine, il n'y a pas de souci. Nous sommes sur des immobilisations qui, dans l'immobilier, ont plus de 30 ans.

M. FABBRI. - Pour l'immobilier social, nous sommes sur des emprunts de 40 ou 50 ans.

M. IBAZATENE. - Vous parlez d'amortissement pas d'emprunt.

M. FABBRI. - Et de valorisation de l'actif.

M. IBAZATENE. - Puisque ce sont des biens que l'on a rachetés, l'amortissement vient juste de commencer. Je me pose la question sur la valeur des actifs par rapport à la dette. Comment expliquer ce différentiel ? On est à 160 millions d'actifs pour une dette à 250 M€.

Mme le MAIRE. - Non.

M. IBAZATENE. - On a un encours de dette de 250 M€. Si le portage foncier était équivalent à la dette ou approximativement aux intérêts, cela ne m'inquiéterait pas trop, mais il y a un différentiel de 80 M€, d'où ma demande d'information tout simplement.

M. FABBRI. - Je répondrai sans doute avec moins de précision que le Directeur général de la Semaba, vous m'en excuserez. On complétera ou précisera si nécessaire évidemment.

La Semaba, comme Mme Boudjenah l'a expliqué, a deux activités, l'activité logement, l'activité de gestion locative de possession de patrimoines fonciers et l'activité d'aménageur.

La dette de la Semaba est une dette cumulée qui est à la fois sa dette sur la partie d'aménagement de la Semaba. Les comptes étant communs, la dette a une dette cumulée entre les parties engagées sur les opérations d'aménagement sur lesquelles la SEM s'est engagée et sur son actif immobilier.

Il n'est donc pas anormal qu'il y ait un écart entre la valorisation de l'actif circulant qui est l'actif immobilier de la Semaba, la partie détenue sur la valeur des immeubles ou sa partie gestion

locative, et l'ensemble de la dette de la Semaba qui représente :

- la dette mobilisée pour permettre l'acquisition des immeubles et notamment des immeubles récents de la Société Icade. Comme le Maire et Mme Boudjenah le rappelaient, la Semaba a acquis pour plus de 50 M€ les immeubles Icade il y a de cela seulement 3 ans.

- les dettes dont M. Martin parlait tout à l'heure qui ont à voir avec les politiques d'aménagement sur lesquelles la Semaba est en train de constituer des immobilisations.

Il n'y a donc pas d'étonnement à avoir sur le fait que le total de la dette soit supérieur sur les 2 fonctions à ce qu'est l'actif sur la partie immobilière.

M. IBAZATENE. - Un tel montant ?! Plus d'1/3 ?!

M. COLLET. - Je trouve qu'il est un peu fort de café de faire porter la responsabilité de l'encours de cette dette sur la Semaba alors qu'à l'origine, c'est un scandale politique et financier énorme.

M. IBAZATENE. - Je vous arrête tout de suite, c'est une demande d'information. Si vous voulez monter sur vos grands chevaux...

M. COLLET. - Il est scandaleux de faire reporter ces difficultés de gestion qui sont réelles sur la Semaba alors qu'à l'origine c'est un scandale financier du système capitaliste. Appelons les choses comme elles sont.

M. IBAZATENE. - Je demandai une information.

M. COLLET. - Tout à fait et je vous la donne.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, laissez M. Collet répondre. Vous prendrez la parole après.

Nous allons passer à l'approbation du rapport des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Semaba.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS A LA COLLECTIVITE (CRAC) :
EXERCICE 2012

25/ 77 AVENUE RAVERA

M. COLLET. - Je vais vous expliquer ce que signifie CRAC tout de même !

Nous devons adopter ces comptes rendus financiers annuels de la collectivité pour l'exercice 2012 avant de les présenter à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires le 28 juin.

Pour rappel, l'ensemble des missions de la Semaba fait l'objet de délibérations en Conseil municipal, c'est-à-dire que nous avons déjà discuté de tout ce que l'on voit aujourd'hui dans les Conseils municipaux.

Il s'agit de la Semaba, d'une entreprise publique locale dont la ville s'est dotée pour conduire ses opérations d'aménagement ou de gestion locative.

Chaque année, nous examinons ces CRAC.

Il s'agit de délibérations habituelles qu'il faut individualiser.

La première concerne le dossier du 77 avenue Henri Ravéra pour lequel la Semaba est, depuis quelques années, en procédure avec les copropriétaires voisins de cette parcelle du fait d'une démolition menée dans le cadre d'une résorption de l'habitat insalubre, rappelons-le. Nous avons

été mis en demeure de résorber cet habitat insalubre. L'outil pour réaliser cette opération avait été notre SEM. Je vous rappelle qu'il avait fallu que l'on reloge tous les habitants qui vivaient dans des conditions de péril innommables.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

24/ ZAC ALBERT PETIT /RN20

M. COLLET. - Il s'agit de l'opération Aristide. Elle est terminée mais non clôturée car le terrain acheté par la Semaba ne l'a pas été en TVA. Aussi, une régularisation est en cours. La ZAC sera clôturée seulement après.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

26/ ZAC DU MOULIN BLANCHARD

M. COLLET. - Une opération a été reconduite jusqu'en 2016 afin de respecter le programme de constructions prévu : 3 immeubles restent à construire, 68 logements prévus dans un premier temps puis 33. Il y a toujours les 20 M€ et d'autres réalisations, notamment là où était l'usine Azouvi et Amato. C'est un dossier qui se poursuit.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

27/ ZAC VICTOR HUGO

M. COLLET. - Il s'agit d'une opération d'ampleur inédite compte tenu du projet en jeu.

Au 31 décembre 2012, il est à noter 42 M€ de charges pour 0 de produits. Cela a avoir avec ce que vous disiez sur la dette. Il y a une vaste campagne dans ce terrain d'acquisition foncière dans la perspective de l'aménagement du futur éco-quartier.

L'anticipation et l'achat du patrimoine non bâti sur Bagneux, pour pouvoir réaliser ce genre d'opération après, se font depuis des dizaines d'années sur Bagneux.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

28/ ZAC ALBERT PETIT

M. COLLET. - C'est la Plaine de jeux. Il s'agit de l'achat à l'EPF (établissement public foncier 92) d'une partie des terrains en septembre 2012 puis à la ville en décembre. Il reste à acquérir un terrain auprès du Conseil général 92 ainsi que 3 parcelles privées. Le programme qui va sortir sera de

40 logements sociaux, 137 en accession libre et 22 en accession sociale.

On aimerait avoir les félicitations de l'opposition municipale sur l'accession à la propriété !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MoDEM**

GESTION LOCATIVE

29/ ÉQUILIBRE BUDGETAIRE DE LA GESTION LOCATIVE

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MoDEM**

SERVICES TECHNIQUES

CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES

30/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cet avenant est joint à la délibération qui vous explique ce qui vous est proposé ce soir.

Nous restons dans l'enveloppe prévue de 2,9 M€ dont 300 000 € de fondations.

Je vous propose d'adopter cet avenant avec une grille rectificative.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin. Elle a émis un avis favorable à la signature de cet avenant qui reste dans l'enveloppe financière de ce que nous avons prévu au départ.

Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE UMP EMETTANT UN AVIS DEFAVORABLE ET M. MARTIN S'ABSTENANT**

CONSOLIDATION DES CARRIERES PAR INJECTIONS - STADE PORT TALBOT

31/ AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Il va y avoir, sur ce stade, un programme de rénovations. Le permis de construire que nous avons déposé a été accordé le 5 avril dernier. Il est prévu la réhabilitation du pavillon en salles de formation et en bureaux ainsi que la rénovation et l'agrandissement des vestiaires et Club House. La personne qui occupait ce pavillon au titre de ses fonctions de salarié de la ville est en cours de relogement.

Pour celles et ceux qui connaissent le stade Port Talbot, sur les vestiaires, notamment, nous avons des efforts importants à faire pour remettre à niveau cet équipement. Il nous faut consolider auparavant les carrières.

Y a-t-il des remarques ?

M. IBAZATENE. - Je vais encore demander une information. Vous pouvez déjà y aller pour le capitalisme... A-t-on proposé à une société balnéolaïse de faire partie de cet appel d'offres ? Je pense notamment aux Puisatiers Réunis qui ne sont pas très loin et qui sont reconnus.

Mme le MAIRE. - Les appels d'offres sont publics. Pour chaque marché lancé par la ville, la même publicité est réalisée. Il y est fait de la publicité. Les entreprises répondent à l'appel d'offres et c'est la commission d'appel d'offres qui choisit l'entreprise qui correspond le mieux à nos souhaits et qui est en général la moins-disante pour ce type de travaux.

Nous sommes régis par le code des marchés publics. Il s'agit pour nous de ne pas faire preuve de favoritisme. Je ne sais pas si les Puisatiers Réunis ont répondu à cet appel d'offres.

M. IBAZATENE. - Évidemment, il n'était pas ici question de faire preuve de favoritisme, je parlais juste d'information.

Dans le cadre des appels d'offres, une société balnéolaïse se situe à 4 rues de cet endroit. Faut-il qu'elle soit au courant de l'existence de l'appel d'offres. Je pense que ce n'est pas entraver le code des marchés publics que de lui dire que la mairie de Bagneux va lancer un appel d'offres. Cela s'appelle de l'information.

Mme le MAIRE. - Cette entreprise n'a pas répondu à l'appel d'offres. Je vous réaffirme que tous nos appels d'offres sont publics, font l'objet de toutes les publicités. Toutes les entreprises de la ville, ou pas d'ailleurs, sont en capacité de répondre. 7 ont répondu. Nous ne faisons pas de publicité particulière, cela nous est interdit. Nous n'avons pas le droit d'avoir ce type de pratique. On peut même être accusé de favoriser certaines entreprises. Je suis complètement d'accord pour faire travailler les entreprises de la ville lorsqu'elles répondent au marché public et quand elles sont concurrentes.

Mme CHAMI. - Vous avez dit : "proposé" !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT DES BUREAUX, PASSERELLES ET SALLE DE LA REUNION - GARLANDE

32/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (12 LOTS)

Mme le MAIRE. - Cela concerne les travaux à l'Hôtel-de-Ville et plus particulièrement l'annexe Garlande puisque certains espaces restent disponibles.

Nous envisageons ces travaux pour améliorer bien sûr les conditions de travail du personnel.

Cela fait plusieurs années que nous réfléchissons à ces travaux.

Il est important de pouvoir mettre en œuvre ces travaux pour décongestionner nos services.

Il y aura à nouveau une CAO le 4 juillet prochain pour le lot électricité.

Pour les autres lots, vous avez les attributions et, pour le lot électricité, nous avons demandé plus de précision notamment à deux entreprises qui avaient soumissionné.

Le 4 juillet prochain, la CAO aura à émettre un nouvel avis compte tenu des réponses des entreprises.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TRAVAUX D'ETANCHEITE DE LA DALLE DES BAS-LONGCHAMPS

33/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET VALREAM ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. MENSAH. - L'opération des Bas-Longchamps réalisée dans les années 80 a permis au quartier d'être plutôt bien doté en équipements publics (poste, mairie annexe...) avec un centre commercial disposant d'un parking souterrain sous dalle.

Cependant, ce centre commercial a très vite présenté des espaces publics souffrant de dysfonctionnements liés à leur gestion tandis que les enseignes publiques périclitaient au cours de ces 10 dernières années.

Un premier programme de travaux a donc été décidé par la ville en lien avec le propriétaire Icade afin de requalifier ces espaces publics notamment la placette qui se situe devant l'entrée principale des commerces. Cette place a été inaugurée fin 2012.

Parallèlement, Valréam s'étant rendu propriétaire du centre commercial en 2011, la ville l'a invité à engager au plus tôt un programme de requalification des commerces et de leurs abords ainsi que d'embellissement des enseignes et vitrines.

En effet, alors que la ville a consenti d'importants efforts financiers pour rénover les espaces publics du quartier, l'enjeu est bien aujourd'hui d'achever le projet de rénovation complète du centre commercial qui peut s'appuyer sur l'arrivée de l'enseigne commerciale DIA.

Compte tenu des désordres techniques constatés au niveau de la dalle (propriété de la ville) située au-dessus du centre commercial, Valréam subordonne la réalisation des travaux d'amélioration du centre au règlement des problèmes d'infiltration constatés en nombre au sein de certains commerces et dans la galerie marchande.

La ville a donc engagé, au début de cette année 2013, une mission d'expertise qui conclut que l'étanchéité de la dalle ne remplit pas son rôle.

Les infiltrations constatées proviennent surtout de la non-conformité au droit des joints de dilatation et des supports de candélabres sans pour autant remettre en cause la structure de la dalle.

Ce diagnostic recommande donc une intervention afin d'améliorer l'étanchéité de la dalle dont le coût total s'élève à 223 000 € HT.

Aussi, la Société Valréam a-t-elle décidé, en commun accord avec la ville, de lancer le marché de travaux correspondants ;

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation financière de la ville de Bagneux aux travaux d'étanchéité sous maîtrise d'ouvrage de la société Valréam ainsi que les modalités de versement de cette participation.

Le montant de la participation de la ville est fixé à 50 % du montant total HT des dépenses engagées, plafonnées à 223 000 € HT.

Cette participation sera versée à la constatation de l'achèvement des travaux sur justification du ou des procès-verbaux de réception entre la Société Valréam et les entreprises concernées et dans la limite du montant global cité ci-dessus.

La société Valréam s'oblige à achever les travaux au 30 décembre 2013 pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement et d'embellissement du centre commercial le premier semestre 2014.

Il convient donc d'approuver la convention de participation aux travaux d'étanchéité de la dalle située sur le centre commercial des Bas-Longchamp et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Nous avons déjà parlé de cette dalle, elle fuit depuis la construction. C'était une malfaçon. Nous ne l'avions pas su. C'était du temps d'Icade. Icade a tergiversé. Ce travail nous revient étant donné que nous sommes en train d'effectuer un travail de rénovation et de transformation de ce centre.

Il s'agit de voter, ce soir, cette délibération afin que ce centre puisse vivre correctement et convenablement.

Mme le MAIRE. - Vous avez dans votre dossier papier une substitution de cette délibération du fait des petits changements qu'il y a eu suite à un contact que l'on a eu aujourd'hui sur les dates notamment d'achèvement des travaux au 30 décembre et des travaux d'embellissement au 1^{er} semestre 2014 et des délais un peu rallongés pour répondre aux besoins de propriétaires qui les réalisent.

M. PAUTRAT. - Je croyais que Valréam avait vendu, qu'il n'était plus propriétaire des commerces.

Mme le MAIRE. - Justement, vous avez noté probablement l'article 8 dans la convention. Je vous rappelle que Valréam avait acheté à Icade.

Il est question qu'il vende le centre commercial à un nouveau propriétaire. La vente n'est pas encore faite. On signe la convention avec Valréam avec substitution par le prochain acheteur dès que la vente sera finalisée. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu la DIA. La vente devrait être faite tout prochainement.

M. NAPOLEONE. - J'ai une question. Sous la dalle, il y a le parking. Vu l'état du parking, y a-t-il un souhait de réhabilitation du parking ?

M. MENSAH. - Des travaux ont été réalisés sur le parking. J'y étais cet après-midi. Il est tout le temps plein. Il faut aller le voir.

Mme POTVIN. - Il faut venir à Bagneux !

Mme le MAIRE. - Comme l'a dit Christian Mensah, un certain nombre de travaux ont été réalisés. L'entretien du parking a été nettement amélioré, mais il y a, dans la rénovation future du centre commercial notamment de la signalétique, des enseignes du centre mais aussi du parking.

Le parking a besoin d'être rendu plus lumineux. Il est brut de béton. Il y a besoin de le peindre, de mettre les sens de circulation correctement, d'améliorer la convivialité de ce parking qui, aujourd'hui, est propre et entretenu.

J'y suis moi-même allée un samedi après-midi pour la fête de quartier, il était correct et entretenu et pas du tout dégradé, mais il a besoin d'être rendu plus agréable, plus convivial afin que les automobilistes y aillent et le fréquentent davantage car on se gare davantage dans un parking lumineux et agréable que dans un parking qui n'est, somme toute, pas très convivial.

Cela fait partie aussi de ce que nous demanderons au futur propriétaire s'il acquiert ce bien.

M. MENSAH. - Je crois que M. Napoleone se rappelait de l'époque où il y avait une rivière ! Mais il y avait une rivière à l'intérieur...

M. NAPOLEONE. - Cela, je ne l'ai pas vu !

M. MENSAH. - Depuis, du temps s'est écoulé !

M. NAPOLEONE. - Il y a des rivières souterraines !

Mme DAVID. - Blague à part, entre la dalle et le parking, il y a surtout les magasins.

Les infiltrations, avant d'arriver dans le parking, passent par les magasins. Il faut vraiment agir.

Ce qu'apprécient beaucoup les habitants, c'est que la place a été rendue piétonne.

M. NAPOLEONE. - Cela, je l'ai vu !

Mme DAVID. - Donc vous vous souvenez qu'il y a des magasins entre le parking et la dalle. Il est vraiment nécessaire de réaliser les travaux.

Mme le MAIRE. - Il est important que l'on fasse l'étanchéité de cette dalle. Ce qui est bien, c'est que l'on ait pu obtenir que le propriétaire finance avec nous les travaux de réfection de la dalle qui est quand même, je le rappelle, la propriété de la commune, comme nous avons obtenu qu'lcade finance la moitié des travaux de réfection de la place. Il aurait très bien pu nous laisser payer seuls les travaux.

C'est aussi dans notre objectif que de rechercher des financements de sorte que tout ne repose pas sur les finances de la commune.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESEAU DE GEOTHERMIE

34/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHE D'UN GITE GEOTHERMIQUE ET A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE FORAGE (DOUBLET) DE RECHERCHE GEOTHERMIQUE

M. BESSON. - La ville de Bagneux s'est engagée depuis le début du mandat dans une politique volontaire en matière d'économie d'énergie, de réduction des gaz à effet de serre, de développement d'énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique. Comme vous le savez, la géothermie permet d'anticiper l'épuisement des ressources fossiles prévu dans les décennies à venir et contribue également à la lutte contre le réchauffement climatique.

Respectueuse de l'environnement, le prix de cette énergie renouvelable (et inépuisable) ne subit pas les fluctuations qui touchent le prix des énergies fossiles (pétrole, gaz).

La ville a confié au Sipperec une mission d'études afin de déterminer les conditions techniques, juridiques et financières de réalisation d'un réseau de géothermie profonde sur son territoire.

La première partie de cette étude a permis de déterminer le site le moins contraignant techniquement et économiquement pour l'implantation de la future station géothermique, à savoir le terrain Foch, situé face au collège Romain Rolland à la limite de la ville de Fontenay-aux-Roses.

Le dossier de permis de recherche minier a été déposé en préfecture des Hauts-de-Seine en novembre 2012.

La ville a par ailleurs confirmé sa volonté de mettre en place une délégation de service public pour le portage de l'opération.

Cette consultation pour le choix d'un délégataire a fait l'objet d'une annonce en date du 3 avril 2013. 10 réponses ont été reçues dont les 4 principaux opérateurs et 2 visites sur site ont été effectuées à ce jour.

Le tracé du réseau retenu pour le projet (qui pourra faire l'objet de modifications selon les offres des candidats à la DSP) a une longueur d'environ 9,5 km et desservira l'équivalent de 9 500 équivalent-logements.

Le prix estimé du projet est de 32,5 M€.

En termes de calendrier, les travaux de forage sont prévus à partir du deuxième semestre 2014 pour une mise en service prévue en avril 2016.

Dans ce contexte, deux courriers ont été envoyés au Président de l'Ademe et au Ministre de l'écologie, développement durable et de l'énergie par le Sipperec concernant l'avenir du fonds chaleur face à une forte augmentation des projets en demandant en particulier la possibilité de cumuler avec les certificats d'économie d'énergie pour atteindre les 25 % de subventions et à souligner la nécessité d'élargir les amortissements des prêts sur 25 ou 30 ans vu l'ampleur du projet.

Le Sipperec a déposé en préfecture des Hauts-de-Seine une demande d'enquête publique portant sur deux volets :

- une demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique sur les communes de Bagneux, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine,
- une demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage (doublet) de recherche géothermique dans la nappe du Dogger sur la commune de Bagneux.

L'enquête publique sera ouverte du 10 juin au 10 juillet 2013 avec des permanences prévues.

En termes de procédure, l'article 8 de l'arrêté n° 2 013-60 pris par le Sipperec et portant ouverture de l'enquête publique précise que les Conseils municipaux des villes concernées par cette enquête « sont appelés à donner leur avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête, ce que je vous demande maintenant.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. IBAZATENE. - Quelques remarques.

Il est mentionné que le projet coûterait plus de 32 M€ pour 9 500 équivalents logements. Je pense que cela attire l'attention de tout le monde.

Faut-il considérer que les logements actuels ne pourront pas se raccorder à ce système de géothermie ? Est-ce pour les futurs logements ou les logements actuels ? Je pense par exemple à ceux qui sont déjà au gaz.

M. BESSON. - Pour M. Ibazatene qui n'a pas eu l'occasion de suivre l'évolution de ce dossier, les logements raccordables le sont sur des critères avant tout liés au type d'installation de chauffage, ce que l'on appelle le chauffage à basse température. Cela correspond principalement à des immeubles collectifs qui sont par exemple chauffés par le plancher.

M. IBAZATENE. - Récents ?

Mme POTVIN. - Non, pas nécessairement récents.

M. BESSON. - On parle de l'existant. On ne parle pas des nouvelles constructions.

M. IBAZATENE. - Le plancher chauffant auquel vous faites allusion est une norme assez récente.

M. BESSON. - Vous avez beaucoup d'immeubles collectifs...

M. IBAZATENE. - Qui ne sont pas sur des planchers chauffants basse consommation, mais sur des planchers chauffants qui chauffent très fort les pieds posant des problèmes veineux importants. On a un vieux parc locatif.

Vous parlez de planchers chauffants à basse température. Cela concerne essentiellement des constructions de moins de 10 ans, d'où ma question qui est pertinente, je suis désolé. Cela va-t-il concerner tous les logements ou uniquement les logements récents et notamment ceux qui suivent la norme BBC qui, eux, ont des planchers chauffants basse température ?

M. BESSON. - En amont du lancement de cette opération, nous avons fait faire une étude par le

Berinqui a répertorié -et on l'a revérifié récemment- l'ensemble des bâtiments qui pouvaient être raccordés à ce réseau de chaleur. L'équivalent de 9 500 logements de l'existant est potentiellement raccordable.

M. IBAZATENE. - Autre question, en termes d'économie d'énergie, je parle en termes d'économie monétaire, a-t-on valorisé l'économie pour les Balnéolais ?

M. BESSON. - Je n'ai peut-être pas tout à fait compris votre question.

M. IBAZATENE. - Cela va représenter un investissement de 32 M€. C'est un investissement sur l'avenir. On imagine que les énergies produites par la géothermie sera de l'énergie économisée sur du fuel, du gaz ou de l'électricité, essentiellement du gaz j'imagine vu le parc actuel. Si cette géothermie vient remplacer les énergies, les remplacera-t-elle complètement et si elle ne les remplace pas complètement, a-t-on valorisé les économies ?

M. BESSON. - C'est évidemment l'objectif.

M. IBAZATENE. - Là, on parle de recherches pour creuser. J'imagine qu'avant de creuser, on sait combien on peut valoriser cette énergie parce que si l'on creuse pour que cela nous coûte plus cher au final que ce que l'on paye aujourd'hui... C'est bien de vouloir utiliser moins d'énergie, mais...

M. BESSON. - On intègre à ce réseau un certain nombre de chaudières et de chaufferies existantes qui vont faire partie du réseau et un chauffage d'appoint.

M. IBAZATENE. - Parce que la géothermie ne suffit pas à elle seule ?

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, je vous prierais de demander la parole. Je sais qu'il y a longtemps que vous n'êtes pas venu.

M. IBAZATENE. - Je le précise.

Mme le MAIRE. - Je vous dis de demander la parole. Je vous propose de ne pas procéder de la sorte. Éteignez votre micro. M. Besson vous répond et ce sera ensuite au tour de Mme Seisen.

M. BESSON. - Nous reprenons. Un certain nombre de chaufferies d'appoint sont mises en place pour compenser notamment les problèmes d'entretien. La capacité de la géothermie à fournir de la chaleur pour le chauffage est entière par elle-même. Les chaudières sont là pour des appoints en cas d'entretien ou de panne.

Ai-je répondu à votre question ?

Mme SEISEN. - Si je peux me permettre, il me semble qu'il y a un an, une présentation a été faite en salle des fêtes. Je veux bien que l'on refasse tout le débat sur quels argumentaires, quels calculs et quelles perspectives s'appuie le fait qu'on se lance dans la géothermie, mais toutes ces études ont été rendues publiques ainsi que toutes les simulations. Nous sommes en transparence totale.

Désolée pour vous de n'y avoir pas assisté, mais c'est quand même votre rôle aussi. Peut-être y reviendra-t-on en fin de Conseil municipal car j'aimerais dire 2 mots là-dessus. Nous n'allons pas refaire le débat de tous les conseils municipaux que vous avez ratés et toutes les manifestations dans la ville que vous avez ratées également.

Il y a des limites à ce genre d'exercice.

M. IBAZATENE. - ...

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, je vous propose vraiment de changer de ton parce qu'on n'est pas habitué ici depuis 2008 à travailler de la sorte. Vous vous calmez. Vous demandez la parole comme tout le monde. Ici, cela a toujours bien marché. Vous n'allez pas commencer à faire de la provocation parce que nous sommes à 9 mois des élections municipales.

M. IBAZATENE. - Vous m'interpellez.

Mme le MAIRE. - Vous vous taisez, excusez-moi ou je vais demander au Conseil municipal de faire une suspension de séance le temps que vous vous calmez. Ici, cela se passe toujours bien. Vous aurez la parole autant de fois que vous le souhaitez, je n'ai jamais brimé un collègue du Conseil municipal ici, même quand il n'est pas d'accord avec moi.

Je vous donnerai la parole après que M. Collet et M. Haddad se seront exprimés. On est dans le calme, on s'écoute.

M. COLLET. - C'est peut-être le privilège des cheveux blancs mais je vais vous faire part de mon histoire.

J'ai eu la chance d'arriver dans la Région parisienne à Melun en 1975. J'ai habité dès 1975 dans une résidence chauffée à la géothermie. J'y suis resté pendant 5 ans. La géothermie fonctionne très bien. Cette cité à Melun fonctionne toujours à la géothermie. Le procédé valable à l'origine l'est toujours. On peut s'interroger sur le fait que les politiques depuis cette période n'ont pas investi dans de process plus écologiques, etc. Cela existe depuis longtemps. Je tenais apporter ce témoignage. Ces études ont été réalisées localement, non pas uniquement sur la ville de Bagneux, mais dans le Val-de-Marne notamment. Ce projet de géothermie n'est pas une lubie de la ville de Bagneux. Cela va dans le sens du progrès. Je crois qu'il faut le prendre tel quel.

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, la parole est à vous.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, je m'exprime au nom du Groupe Communiste et citoyen sur le projet de réseau de chaleur géothermique

Le groupe Communiste et citoyen soutient et se réjouit de ce projet d'ampleur qui répond à plusieurs objectifs, à la fois sociaux et écologiques. Il illustre le dynamisme du projet de ville et la volonté de s'adapter aux enjeux à venir, en anticipant les difficultés à moyen-long terme, dans une logique de développement durable et de sauvegarde du droit à l'énergie.

La volonté municipale est bien sûr d'informer au mieux les habitants et de les associer à ce projet ambitieux qui a été présenté aux Balnéolais à plusieurs reprises : soirée de présentation du CDT, dans les ateliers AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), sur le stand ville du marché Léo Ferré il y deux semaines je crois. Rappelons également qu'une enquête publique est ouverte depuis le 10 juin et ce jusqu'au 10 juillet.

Il faut rappeler ici, qu'en France, près de 8 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique.

4 millions de foyers consacrent en effet plus de 10 % de leurs revenus à payer leurs factures d'énergie.

À Bagneux, où le revenu médian est un des plus faibles en IDF, le CCAS qui travaille depuis plus d'un an sur ces questions, a identifié au moins 300 familles en situation de précarité énergétique.

D'ailleurs, le CCAS accueillera en septembre un poste de "chargé de mission précarité énergétique" pour travailler de manière plus fine et efficace sur la sensibilisation, sur la prévention et sur les aides à apporter à ces familles.

Le chauffage des logements est évidemment le premier poste de dépenses énergétiques des ménages (environ de 2/3 des dépenses énergétiques des ménages) selon l'Ademe.

Le projet de réseau de chaleur géothermique vise justement à permettre aux Balnéolais de maîtriser leur facture énergétique : un coût du mégawattheure encadré et compétitif grâce à une énergie renouvelable dont le prix ne varie pas permettra d'alléger de manière significative la facture des

10 000 ménages desservis, alors que les coûts des énergies fossiles est en constante augmentation.

Bien entendu, ce projet d'approvisionnement en énergie de chauffage doit aller de pair avec des efforts sur la performance énergétique des bâtiments, des travaux importants d'isolation du bâti, ainsi que sur la réalisation d'économies d'énergie en général.

Enfin, il s'agit d'un projet qui aura un véritable impact sur la protection de l'environnement et des ressources grâce à une énergie locale et renouvelable.

Il est en effet essentiel de trouver des solutions énergétiques locales pour réduire notre dépendance à des ressources fossiles qui s'épuisent, tout en limitant les pollutions. La géothermie permet de produire des rejets 10 fois inférieurs à une centrale au gaz, tout en supprimant l'achat et le transport de matières premières.

Cette énergie non polluante, inépuisable nous amène sur la voie d'une autonomie énergétique au niveau local, un enjeu important à court, moyen et long termes.

Je vous remercie.

M. IBAZATENE. - Merci. Monsieur Collet, Monsieur Haddad, il n'était évidemment pas dans mon propos de remettre en cause les bienfaits de la géothermie. Je pense que ce point de vue n'est pas contesté ici.

La question est de savoir combien on va économiser par foyer. Puisqu'il y a une réunion publique, tout le monde devrait le savoir.

On parle là d'un budget de 32 M€, presque plus de la moitié du budget de fonctionnement de la commune. Il est logique de se demander, pour un tel investissement, un investissement d'avenir, combien on va économiser et en combien de temps ce projet va être amorti.

Effectivement, tout à l'heure, on m'a interpellé en me disant : c'est votre travail. Désolé, ce n'est pas mon travail. Je rappelle : ici, ce n'est pas un travail. Vous, vous percevez des indemnités, vous êtes payés pour ce que vous faites, mais ici, ce n'est pas un travail, rappelez-vous. Vous êtes ici dans une fonction.

Mme POTVIN. - Il va nous donner des leçons... Ah non ! Je n'accepte pas des leçons de ce Monsieur, je suis désolée. Monsieur n'est pas là depuis trois ans au Conseil municipal. Franchement, à votre place, je ne serais pas fière. Vous méprisez tout le monde.

Mme le MAIRE. - Madame Potvin, ne répondez pas aux provocations. Cela donne plus d'importance à M. Ibazatene. Ce n'est pas la peine.

M. IBAZATENE. - Excusez-moi...

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, maintenant, ce n'est plus à vous, c'est à M. Rousseau.

M. ROUSSEAU. - S'il vous plaît, j'aimerais prendre la parole.

M. IBAZATENE. - Avant d'être interrompu...

M. ROUSSEAU. - J'aimerais prendre la parole Madame le Maire, s'il vous plaît.

M. IBAZATENE. - Je n'ai pas fini. J'attends de M. Besson un chiffre. C'est tout. Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Rousseau, c'est à vous.

M. ROUSSEAU. - C'est un sujet important sur lequel nous travaillons depuis 3 ou 4 ans. Je n'ai peut-être pas suivi toutes les réunions, mais M. Besson sait très bien que j'étais très souvent sur ces dossiers. Nous nous sommes posé des questions sur la zone, les emplacements, les parcours, les types d'immeubles. Ce soir, on ne peut évidemment pas répondre à toutes les questions, mais ces questions ont été posées dans tous les débats. Il reste encore certainement des choses à faire, mais je

crois que c'est un vrai projet pour la ville. Cela va au-delà des sensibilités. C'est un projet sur lequel j'ai toujours apporté mon soutien, ma contribution, mon travail.

Je n'accepte pas non plus les tensions que nous avons pu entendre à l'instant.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci, Monsieur Rousseau. Madame Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Ibazatene, si vous voulez rattraper toutes les interventions que vous n'avez pas faites depuis plusieurs années, je comprends que vous preniez la parole de manière intempestive, mais comme l'a dit Mme le Maire, ici on ne procède pas de la sorte.

Quelques éléments de réponse : nous ne pouvons pas vous donner aujourd'hui un prix notamment parce que tous les Balnéolais qui seront raccordés ne payent pas le même. Le prix est fonction de la chaufferie qui les alimente. Dans le sud de la ville, on fait de la cogénération, donc c'est un peu moins cher. Pour diverses raisons, ce n'est pas exactement le même prix partout, premièrement.

Deuxièmement, le prix sera payé sur les années d'amortissement. L'économie dépendra de l'évolution du prix du gaz. Par définition, c'est bien l'écart qui sera à prendre en compte en termes d'économie. Or, tout le monde dit aujourd'hui -et c'est une des raisons qui fait que l'on propose de s'orienter sur la géothermie- que le prix du gaz va continuer d'augmenter. Visiblement, c'est une certitude, mais dans quelle proportion et à quel rythme ? Aujourd'hui, on ne peut pas vous communiquer de chiffres exacts.

Dernier élément que -Jean-Marc Besson a rappelé je crois- qui est mentionné dans le rapport, nous avons décidé avec le Sipperec de nous lancer dans une délégation de services publics. Le Sipperec en est le maître d'ouvrage. Il réceptionne en ce moment les offres avec l'objectif de faire le choix d'un délégataire en fin d'année 2013. Dans la réception des offres figurent des propositions de prix pour les travaux, mais aussi des prix de sortie au kilowattheure. Nous en saurons plus avec les offres qui seront présentées. Ce sera un critère de choix dans l'offre la plus pertinente.

Mme MOUTAOUKIL. - Je vais juste dire un mot non pas pour répéter tout ce qui a déjà été dit notamment par notre collègue M. Haddad qui a fait une intervention digne d'un cours magistral que j'ai beaucoup appréciée. Merci.

Cet investissement est, pour nous, un investissement d'avenir. Ce ne sont pas les élus de Bagneux qui décident que c'est un investissement d'avenir.

Monsieur Ibazatene, vous n'avez pas hiberné durant tout le temps que vous n'êtes pas venu au Conseil municipal.

Vous avez sans doute, comme nous, pris connaissance de toutes ces études. Vous savez fort bien que c'est vers cela que nous allons aujourd'hui.

La proposition d'un projet comme celui-là n'est pas non plus une grande surprise puisqu'il ne vous a pas échappé que nous avons, comme orientation budgétaire, un certain nombre de priorités et, parmi elles, le développement durable.

La géothermie est un projet qui vient asseoir cette priorité. Nous en sommes tout à fait satisfaits pour ce qui nous concerne.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je vais proposer de passer au vote.

Il s'agit que le Conseil municipal donne son avis sur la demande d'autorisation et de recherche d'un site géothermique et sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage pour la recherche de la géothermie.

L'enquête publique a lieu en ce moment avec des permanences prévues à la mairie afin que les habitants puissent donner leur avis.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

35/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UNE DELEGATION DE DEUX ELUES SE RENDANT A TURIN

Mme le MAIRE. - Mme David et Mme Hirsch-Triquet sont rentrées ce matin de Turin ! Elles ne sont pas restées très longtemps. Nous avons des frais de transport à prendre en charge. Ils s'élèvent à 736 €.

Avez-vous des remarques, des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COOPERATION DECENTRALISEE

36/ ACCORD DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA COMMUNE DE LEXEIBA EN MAURITANIE

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà abordé ce sujet en Conseil municipal.

M. COLLET. - Le 26 juin 2012.

Mme le MAIRE. - Nous l'avons mis en standby du fait de soucis particuliers dans la région. Il y en a toujours. Nous allons savoir où nous en sommes.

M. COLLET. - Comme dit Mme le Maire, cela a été mis en standby du fait que la zone était rouge.

Un article qui redéfinissait les zones orange et rouge est paru dans la presse. Du coup, il n'y avait que les pays d'Afrique. Ceci étant dit, beaucoup de collectivités territoriales de France participaient à la coopération au Mali. Nous devons nous rendre à Nouakchott au mois de mars 2013 pour un échange culturel et faire un point sur les coopérations locales.

Le ministère des affaires étrangères a préféré que nous annulions cette rencontre à Nouakchott. Elle a été remplacée par une rencontre qui a eu lieu le 31 mai à Savigny-sur-Temple en Seine et marne. Ceci dit, en 2013, nous avons pu faire venir le Maire de Lexeiba, M. Mamadou Kane -Mme le Maire de Bagneux l'a rencontré- le mardi 4 juin.

M. le Maire était accompagné de 2 représentants de l'association des Maires et parlementaires de la région du Gorgol et de chargés de mission du groupe de recherche et de réalisations pour le développement de l'association des ressortissants de Lexeiba.

L'historique de nos liens d'amitié entre Bagneux et Lexeiba remonte à l'époque du Dr Thierry Ehrhard au temps de sa formation en faculté de médecine où il côtoyait à l'époque le seul cardiologue qui a œuvré à Nouakchott, pour officier en tant que médecin, originaire de Lexeiba.

Cette relation d'amitié s'est créée à cette époque-là.

Lexeiba est une ville très reculée au milieu du sahel.

Je vais vous raconter une anecdote. À Savigny-le-Temple où je suis intervenu sur la démocratie participative, à un moment donné, un Maire de Mauritanie est intervenu en disant : "Monsieur, nous sommes contents, nous avons le goudron et l'électricité".

Depuis 7 ans que je n'étais pas retourné à Lexeiba, ils avaient obtenu le goudronnage de leur route principale, ce qui leur permettait d'ouvrir des perspectives y compris d'échanges avec le Mali. Ils ramenaient à la juste proportion ce que pouvait être la coopération décentralisée avec ces pays.

Nous avons un projet solide que nous voulons présenter avant le 31 décembre 2013 au ministère des affaires étrangères afin qu'il soit cofinancé par les crédits disponibles dans ce ministère auprès des affaires étrangères pour pouvoir financer la construction d'une maternité. N'imaginez pas que l'on construise là-bas Bécère, mais c'est important.

Lundi et mardi prochains, je vais participer au congrès des villes. La ville de Bagneux est adhérente aux Cités unies de France. Dans les Cités unies de France, il y a plusieurs groupes de pays, notamment le groupe Mauritanie mais aussi le groupe Arménie que préside M. Devedjian d'ailleurs.

Ceci pour vous dire que nous déployons tous les efforts nécessaires pour qu'aboutisse le projet de coopération décentralisée. Avant, il n'était question que de jumelage, c'est-à-dire des échanges entre individus. Aujourd'hui, ce sont des investissements qui peuvent être lourds et des retours réciproques d'expériences locales qui peuvent nous être apportés.

Nous travaillons avec plusieurs collectivités territoriales et des associations locales qui sont impliquées dans ce projet.

Je ne vous relis pas toute la délibération, elle est assez détaillée.

Nous avons rencontré à Savigny-le-Temple les diplomates de ces pays et pris contact pour bien maîtriser le processus de dépôt de ce projet de coopération décentralisée.

Ce soir, il est demandé au Conseil municipal -nous pouvons en rediscuter si vous vous voulez plus de détail- d'approuver les principes de la charte d'amitié, qui n'a pas de pouvoir contraignant, signée par Mme le Maire et le Maire de Lexeiba, qui nous engage d'approuver la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée, d'autoriser Mme le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions notamment auprès du ministère des affaires étrangères et d'autoriser si possible une délégation de 3 Balnéolais dont un technicien et un médecin pour se rendre sur place en vue d'examiner la faisabilité de la construction de cette maternité.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le départ de 3 personnes maximum de Bagneux dans le cadre d'une délégation de partenaires avec la Mauritanie.

Nous passerons ainsi d'une ville qui avait des comités de jumelage avec Turin, Port Talbot, Vanadzor, Brandebourg, à une ville qui fait de l'action de coopération décentralisée avec ce pays d'Afrique qui est la Mauritanie, un pays intéressant à aider.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. En complément de l'intervention très complète de M. Collet, je voudrais vous dire que si nous arrivons à obtenir le financement du ministère des affaires étrangères, le Gouvernement mauritanien a donné son accord pour mettre dans la structure un médecin à temps plein. Aujourd'hui, aucun médecin n'est affecté au petit centre qu'ils ont. Le Gouvernement, bien sûr, financerait le poste de médecin qui n'existe pas aujourd'hui à Lexeiba.

Mme POTVIN. - Je vais dire un mot car je pense que c'est un moment important.

Comme l'a dit Guy, nous passons du jumelage à une coopération, c'est-à-dire que l'on monte des projets avec des structures et des individus et chacun met en commun son expertise pour s'apporter mutuellement. En fait, on va construire des projets mutuellement avantageux pour les uns et les autres. On va au-delà d'un jumelage, c'est important. Cela s'appuie sur une histoire.

En 2007, je crois, un projet a été mis en place. Une mission balnéolaise a travaillé sur les besoins d'approvisionnement en eau potable. En même temps, c'est aussi le prolongement d'actions. Il faut souligner le pas qualitatif que l'on est en train de faire dans la coopération.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT

37/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU BENEFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES-PREVERT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A SIGNER LADITE CONVENTION

Mme le MAIRE. - C'est la convention annuelle passée entre la ville et la CAF.

Mme POTVIN. - C'est une convention entre la CAF et les centres sociaux et culturels. La CAF propose une nouvelle convention établie pour une durée de 3 ans. Elle est relative aux accueils de loisirs sans hébergement pour Jacques Prévert.

Elle se substitue à la convention de prestation de service ordinaire ALSH dont la validité a expiré le 31 décembre 2012. Il y a eu au préalable de l'élaboration de cette convention des échanges entre la CAF des Hauts-de-Seine et le centre social et culturel Jacques Prévert.

La convention renouvelle par ailleurs la mise en œuvre d'un accueil périscolaire dont il est convenu et arrêté de baser le calcul du droit sur les heures réelles de présence en atelier. Cette convention ouvre également la possibilité pour le centre social et culturel Jacques Prévert de mettre en œuvre des séjours accessoires à l'accueil de loisirs, des séjours de jeunes sans hébergement.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote ?...

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

38/ APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver ce principe de délégation de service public ainsi que l'annexe à la délibération et de m'autoriser à engager la procédure de délégation de service public.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques.

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

REUSSITE EDUCATIVE

39/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CAISSE DES ECOLES ET DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2013 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET L'AVENANT

Mme TALLA. - Il s'agit d'approuver la convention à passer entre la ville de Bagneux et la caisse des écoles.

Un bref rappel : la loi de programmation de la cohésion sociale du 18 janvier 2005 comporte différentes mesures, notamment en matière d'égalité des chances, avec la mise en place pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2009, du dispositif de réussite éducative.

Une première convention de principe a donc été signée en 2005 entre la ville et la caisse des écoles et a fait l'objet, chaque année, d'un avenant déterminant le programme d'actions.

Le dispositif a été renouvelé en 2012 pour une durée d'un an. Il s'agit de renouveler en 2013 cette convention.

Comme vous le savez, la caisse des écoles, étant désignée comme structure juridique, perçoit à cet effet les subventions correspondant aux actions proposées dans le cadre du projet local de réussite éducative, action financée par l'État, par la ville ou par d'autres partenaires.

Suite au dialogue de gestion du 18 mai 2013, nous avons été globalement validés dans notre demande de subvention, sauf pour l'action 7 pour laquelle la subvention a été légèrement diminuée, ce qui se comprend vu le contexte général des diminutions des montants alloués par l'État.

Aujourd'hui, avec la subvention notifiée de l'État de 208 890 €, le budget de la réussite éducative s'élève à 384 727,67 €.

Les actions proposées dans le programme ont été choisies de façon à mettre en valeur celles centrées sur l'accompagnement individualisé.

Ce choix correspond davantage aux orientations préconisées par l'État dans le cadre de ce dispositif.

En résumé, comme l'an passé, il est nécessaire d'établir une convention avec les partenaires de la caisse des écoles afin de déterminer les modalités d'évaluation de financement des actions programmées et de fixer les engagements de chaque partie.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui d'approuver la convention entre la ville de Bagneux et la caisse des écoles dans le cadre du programme de réussite éducative de 2013 et d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et l'avenant n° 1 susvisée au nom de la ville de Bagneux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

40/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'ARSIDF (AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE) RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 32 500 € AU TITRE DES ACTIONS 2013 MENEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE ET AUTORISATION DONNEE A Mme LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Certaines des actions que nous allons mener en 2013 ont déjà commencé : le plan local nutrition santé, l'accès à la prévention au soin des personnes vulnérables (vous avez un rapport très complet) et à la santé des enfants et des jeunes.

21 000 € dans le cadre du plan local de nutrition,

6 500 € dans le cadre du programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes migrantes,

5 000 € dans le cadre de la santé des enfants et des jeunes.

Ce sont des actions que l'on mène notamment en lien avec les établissements scolaires du second degré.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

41/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2013 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 26 027 € AU TITRE DU CENTRE DE VACCINATION ET DU CENTRE D'INFORMATION DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cette convention ?

Mme MOUTAOUKIL. - J'en ai une Madame le Maire sur la consultation. On nous dit que la consultation dédiée pour ce qui concerne notamment l'information, le diagnostic et le dépistage est ouverte le vendredi entre 11 h 30 et 14 h 30. Je me demandais si c'était vraiment suffisant.

De la même façon, pour ce qui est des vaccinations obligatoires et des vaccinations recommandées, la consultation est ouverte un mercredi sur deux, de 13 h 30 à 15 h 30. Je trouve que ces horaires sont extrêmement restreints. Je me demande s'ils sont suffisants pour accueillir tous les Balnéolaises et les Balnéolais qui le souhaitent et qui en ont besoin.

Mme le MAIRE. - En l'absence de François Payen, je vais passer la parole à M. Castillo.

M. CASTILLO. - Effectivement, les horaires sont très restreints. La nouvelle Direction du C.M.S. a pour mission d'élargir ces horaires.

Ces horaires à l'heure du déjeuner ont été décidés pour essayer de toucher avant tout un public notamment de jeunes lycéens ou de jeunes étudiants. Ces consultations de dépistage sont anonymes et gratuites.

Mme le MAIRE. - Merci de ces explications.

M. IBAZATENE. - J'ai une précision à demander.

J'imagine que la convention est une convention standard, la ville n'a pas de rédaction particulière. Je suis juste un peu gêné par la population visée. J'aurais aimé que la ville le fasse préciser à l'A.R.S.

Mme le MAIRE. - À quelle page êtes-vous ?

M. IBAZATENE. - À la page 4. Je trouve la formulation "tous publics" et tout ce qui suit après très anciens. On aurait pu s'en passer. En termes même de santé, on commence à avoir de plus en plus de mal à le justifier. On aurait pu garder simplement "tous publics". Là, je trouve qu'il y a matière à polémique.

Mme le MAIRE. - Ce n'est pas nous qui sommes à l'origine de cette rédaction.

M. IBAZATENE. - Je m'en doute, c'est certainement une convention standard.

Mme le MAIRE. - Ils auraient pu mettre "tous publics et les publics à risques". Vous avez raison, l'énumération qui suit n'est pas très heureuse.

M. CASTILLO. - Ceci étant, on peut faire la remarque.

Mme le MAIRE. - Nous ferons la remarque à l'A.R.S. On peut écrire : "publics à risques".

M. CASTILLO. - Si le Conseil municipal le souhaite.

Mme le MAIRE. - Si vous êtes d'accord pour mettre "tous publics et principalement les publics à risques", il n'y a pas de souci. Ainsi, on évite l'énumération.

(*Approbation.*)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

42/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2013 DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Pour l'année 2013, le montant de la dotation s'élève à 31 220 €.

Là-aussi, il faut approuver la convention.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

43/ GRATIFICATION ALLOUEE AUX ETUDIANTS STAGIAIRES EXERÇANT AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Mme SEISEN. - Il s'agit d'étendre la délibération du 8 décembre 2009 qui permettait d'apporter une gratification aux stagiaires de niveau bac+3 et plus et de l'étendre aux autres étudiants.

Cette gratification est pour tous d'un montant de 436,05 €.

Mme le MAIRE. - Pas de remarques ?...

(*Aucune.*)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

44/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PRINCIPAL POUR LA DIRECTION GENERALE

45/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADMINISTRATEUR POUR LA DIRECTION GENERALE

Mme SEISEN. - Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs : la création d'un emploi d'attaché principal et d'un emploi d'administrateur.

Vu que le recrutement est actuellement en cours, par précaution, nous créons les 2 postes pour notamment le recrutement du prochain directeur général adjoint des services pour le pôle éducation et épanouissement.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de souci ?

Mme MOUTAOUKIL. - J'ai une question à poser. Je voudrais savoir si j'ai bien compris. En fait, la création d'un emploi d'attaché principal et d'un emploi d'administrateur...

Mme le MAIRE. - On n'utilisera que l'un des deux. Soit on trouve un attaché principal soit un administrateur. Comme on ne sait pas encore ce que l'on trouvera, on préfère créer les deux.

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit bien d'une personne. Mais le poste aujourd'hui est occupé ?

Mme SEISEN. - Non. Pour l'instant, il est vacant puisque l'ancienne DGA occupe le poste de chargé de projets.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 44 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 45 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

46/ CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET LA DIRECTION DU SERVICE DES SPORTS

Mme SEISEN. - Concernant la Direction de l'éducation, il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en remplacement d'un agent désormais inapte à ses fonctions.

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme SEISEN. - Dans le cadre de l'ouverture de la halle des sports Janine Jambu, il est prévu la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Direction du service des sports. Je précise que cet emploi sera pourvu par un emploi d'avenir.

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

47/ CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR POUR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Mme SEISEN. - Il s'agit d'une transformation d'un emploi d'attaché en un emploi de rédacteur pour les fonctions de responsable du secteur famille.

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

48/ AVANCEMENTS DE GRADES POUR L'ANNEE 2013 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Il s'agit d'une délibération "cyclique" des avancements de grades qui concernent les 4 filières et qui correspond à environ 30 % des promouvables de la collectivité. Cela a été discuté avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social.

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

49/ INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS NON LOGES

Mme le MAIRE. - On leur donne mensuellement 504,13 €. Trois instituteurs sont concernés.

Mme MOUTAOUKIL. - Une remarque un peu dans le même sens que celle faite par M. Ibazatene tout à l'heure, je m'interrogeais sur la raison de cette énumération puisque, finalement, tous les cas y sont. Tous les instituteurs sont énumérés, autant dire "les instituteurs".

Mme le MAIRE. - Le célibataire sans enfant n'est pas visé me répond l'administration.

Mme MOUTAOUKIL. - On pourrait dire : "les célibataires sans enfant sont exclus de cette énumération".

Mme le MAIRE. - On pourrait la simplifier en disant : "sont exclus de" !

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEU

50/ DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ANRU DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE

Mme le MAIRE. - Ce vœu concerne la reconnaissance du projet de renouvellement urbain social du quartier Nord par l'ANRU et particulièrement le quartier de la Pierre Plate.

Nous avons fait part de notre intention d'obtenir un dossier d'opération de renouvellement urbain pour le quartier de la Pierre Plate dans le cadre de la seconde phase des opérations ANRU, ce que l'on appelle ANRU II.

Revenons sur l'importance de ce dossier. Tout le monde connaît le quartier de la Pierre Plate dans le nord de la ville situé juste à côté de l'arrivée des deux métros, de la ligne 4 et de la gare du Grand Paris.

Il nous semble extrêmement important, dans un quartier vraiment proche qui va subir des transformations, que le quartier de la Pierre Plate (un quartier qui donne des signes de fragilités sociales importantes, où le diagnostic social que nous avons réalisé montre que le taux de chômage y est plus important, où le nombre de bénéficiaire des minima sociaux est plus important, où les revenus moyens des habitants sont plus faibles que sur l'ensemble de la ville) puisse bénéficier d'une importante opération de renouvellement urbain. Opération de renouvellement urbain qui doit nous aider à installer de la mixité sociale dans ce quartier, notamment avec de la construction de logements diversifiés au sein de ce quartier, à requalifier les équipements publics (bien sûr, pour le coup, la piscine sera livrée avant la fin de l'année). Nous avons des équipements publics extrêmement importants pour le quartier et les habitants de Bagneux, mais tout le monde les connaît, celui du centre social et culturel qui n'est pas en très bon état, mais aussi les autres équipements.

Je rappelle la crèche Prokofiev en cours de discussion pour la municipalisation, mais qui, nous semble-t-il, est extrêmement enclavé dans la Cité et qui aura besoin d'être reconstruite et, bien sûr, les équipements scolaires et le gymnase Joliot Curie sur lequel il faudra se pencher.

Je rajoute enfin -et vous le savez- que sur la cité de la Pierre Plate, les voiries actuelles sont exclusivement privées, des voiries privées qui sont parfois d'usage public puisque utilisées par d'autres habitants que ceux qui habitent la Pierre Plate avec des espaces publics qui ne sont absolument pas valorisés actuellement. Les espaces verts sont peu valorisés et les grands espaces publics servent de stationnement, parfois anarchique, parce que pas vraiment réglementé. Aussi, il nous semble important que le quartier de la Pierre Plate bénéficie vraiment de la dynamique et de la chance que vont représenter pour la ville l'arrivée des métros.

J'ajoute enfin que la réhabilitation des logements existants qui appartiennent à un seul bailleur sur le quartier de la Pierre Plate, à savoir Domaxis, est une impérieuse nécessité de remettre à niveau ces logements, notamment en termes énergétique, ce qui est un des soucis de cette cité.

Nous vous proposons ce soir un vœu pour appuyer la démarche que porte la ville d'une opération de renouvellement urbain pour ce quartier.

M. le Préfet des Hauts-de-Seine était venu visiter il y a un an et demi le quartier de la Pierre Plate. Il

a apporté son soutien à notre demande. Je sais que c'est un dossier qu'il porte à nos côtés, c'est important. Bien sûr, cela s'inscrit dans tout le renouvellement urbain du quartier nord d'une manière générale, au-delà même de la Pierre Plate, mais là, avec, nous semble-t-il, une intervention publique nécessaire pour rénover ce quartier de bonne manière, de façon à permettre aux habitants de pouvoir y vivre dignement.

Voilà les quelques éléments que je voulais donner en présentation de ce vœu.

Des collègues souhaitent-ils intervenir ?

Bien sûr, nous déposerons le dossier à l'ANRU.

M. MARTIN. - Ce vœu va dans le sens d'une meilleure intégration du quartier Nord à l'ensemble des opérations d'aménagement envisagé pour l'arrivée des métros et la requalification globale de la ville. En revanche, nous manquons cruellement d'éléments tangibles pour apprécier la valorisation de ce dossier. Nous en avons très peu.

Vous parlez de non-démolition des logements et de restructurations ambitieuses, certes, mais il faut prévoir d'y associer pleinement les habitants du quartier pour ne pas se retrouver avec les mêmes problèmes d'augmentation de loyers comme pour la Semaba avec la réhabilitation des Cuverons.

En même temps, vous parlez de mixité fonctionnelle avec la construction de logements diversifiés, de bureaux et de commerces, où seront-ils construits ?

Vous nous avez parlé des équipements publics, nous sommes d'accord.

Combien va coûter cette nouvelle opération même si, pour le moment, vous n'avez que des estimations ? Il aurait été judicieux de nous donner des éléments plus tangibles sur cette future opération pour nous permettre d'en apprécier la valorisation que vous en faites ce soir.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MEKER. - Madame le Maire, nous adhérons totalement à ce vœu et même nous disons que c'est une vraie chance pour le nord de la ville dans la mesure où le travail que nous faisons depuis plusieurs années sur les cosaques Victor Hugo ne pouvait aboutir. Nous souhaitons très fortement qu'il puisse aboutir, cette opération ANRU qui, de fait, supprimerait les frontières dans les esprits et les faits pour une rénovation globale de tout ce pôle de la ville qui se trouverait irrigué par au moins deux stations de métro, de nouveaux modes de transport en commun et une nouvelle façon de penser la ville avec des modes doux de circulation, des modes actifs.

Dans ce vœu, il est remarquable de voir qu'il n'y a pas de démolitions proposées, mais des réhabilitations énergétiques ce qui, en termes de rénovation de quartier et, pour les habitants à venir, est très intéressant.

La précarité énergétique est une des questions cruciales pour les logements dans les années à venir. On peut tout à fait imaginer que ce quartier à la fois avec ces rénovations et les constructions de logements diversifiées qui viendront s'installer au milieu... On n'a pas les détails dans le vœu, mais là, on est dans le geste, dans l'idée, dans l'intention pour la ville. Il est complètement évident que tout ceci, même s'il n'y a pas de démolitions, ce qui est assez exceptionnel dans le cadre de l'ANRU, permettra de penser et de construire un nouveau quartier.

Dans le vœu, on parle de mixité fonctionnelle, on parle également de mixité sociale et le fait de ne pas supprimer de logement social dans ce quartier mais d'ajouter des logements diversifiés en accession sociale permet effectivement de créer de la mixité sociale non pas par retrait de logements sociaux que l'on déplace mais par ajout et par le fait que l'on fasse venir une nouvelle population qui va, de fait, s'installer et vivre sur ce quartier avec tous les habitants qui y sont déjà.

On sait que la mixité sociale n'est pas liée uniquement au logement, qu'il faut imaginer peut-être de

nouveaux modes de mixité et d'activité. Personnellement, je pense à l'économie sociale et solidaire qui crée parfois une économie locale.

Voilà un peu ce que je voulais dire ce soir. Je m'associe pleinement à ce vœu.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci, Madame le Maire.

Je voulais intervenir au nom du groupe socialiste pour dire que, bien évidemment, nous accueillons avec beaucoup d'entrain ce vœu parce que nous souhaitons -certains l'ont dit- que ce quartier, effectivement très enclavé, puisse bénéficier de la dynamique des projets, qui sont des projets d'avenir, qui vont aussi peut-être, nous l'espérons, créer une nouvelle centralité dans Bagneux avec l'arrivée de la ligne 4 et le Grand Paris Express.

On a encore pu le constater lors de la fête des voisins de quartier. Je me suis promenée dans ce quartier. J'ai pu voir que les habitants de ce quartier souffrent et ont besoin d'être partie prenante de cette nouvelle dynamique. Qu'ils ne soient pas écartés de ce grand projet qui va concerner toute la ville dont ils espèrent pouvoir bénéficier.

Cela étant, ce n'est pas ce qui, malheureusement, va réduire les indicateurs de décrochages sociaux de ce quartier dont fait état l'étude, mais ne pas aller dans le sens de ce que l'on vient de dire et de ce que l'on écrit dans ce vœu, c'est probablement encore davantage reléguer cette population. Il est donc effectivement important, pour ce qui nous concerne en tout cas, de nous battre -c'est, je crois, un terme qui n'est pas si fort que cela- pour obtenir ces financements, démarrer ce projet d'ANRU 2 et en faire bénéficier notre ville.

Je voudrais beaucoup insister sur la nécessaire obligation pour les élus que nous sommes de développer davantage la mixité sociale dans tout ce que nous faisons.

Si nous devons bien garder à l'esprit en permanence quelque chose dans tout projet que nous menons et a fortiori quand il s'agit de projets de logements ou d'équipements publics, c'est bien cette notion qui doit être plus qu'une option, ce doit être une réalité.

Pascale Meker a parlé des logements en accession sociale. Nous insistons sur le fait -et nous l'avons déjà fait et le referons- qu'il faille effectivement à Bagneux aussi faire sortir de terre des logements intermédiaires, des logements en accession privée car c'est aussi ce qui va faire qu'aujourd'hui ces populations reléguées envisageront peut-être, dans un mélange qu'appelle la mixité de s'élever et de pouvoir aussi avoir un autre horizon.

Je vous remercie.

Nous appuierons bien évidemment ce vœu.

Mme POTVIN. - Pour moi, M. Martin émet plein de réserves : "combien cela coûte ? J'attends ceci, j'attends cela". Nous sommes engagés dans un projet.

Je pense que, dans un contexte de crise du système financier -vous allez peut-être encore nous dire que l'on dépense trop- dans un contexte où il est question de politique d'austérité tous azimuts, dans un contexte noir où la visibilité de la politique de la ville n'est pas très claire, je crois qu'il faut que l'on affirme que Bagneux doit être une ville pour tous, une ville dynamique et une ville populaire.

Cela veut dire que, dans nos projets, nous devons conjuguer l'aménagement urbain, les espaces verts, mais aussi le développement économique et l'habitat.

On parle de mixité sociale mais aussi de mixité des usages et on doit répondre en même temps aux besoins de logements. Il y a des logements sociaux et l'accession à la propriété. On demande aux collectivités d'assumer pas mal de choses.

On doit travailler toutes ces questions.

On veut en même temps que Bagneux prenne sa place dans la métropole parisienne, mais toujours en n'excluant personne.

Je parle toujours d'inclusion et pas d'exclusion.

Pourquoi a-t-on décidé de travailler à un projet sur l'ensemble du quartier nord ? Ce projet d'éco-quartier est porteur d'un potentiel de développement mais suscitait le risque important d'avoir un éco-quartier d'un côté et, de l'autre, les cités avec décrochage social dans sa proximité immédiate, en particulier la Pierre Plate, mais aussi toutes les résidences à proximité : Chateaubriand, Anatole France, Stalingrad, Kirovakan, le rond-point des martyres. Tout cela est impacté. Il y avait besoin de faire un projet d'envergure sur l'ensemble du territoire.

La perspective de l'ORU 2 pour ouvrir la Pierre Plate sur la ville répond à ce besoin, me semble-t-il.

Je pense qu'il faut que l'on travaille cette question avec l'ensemble des habitants. Des ateliers existent depuis déjà un certain temps. Un atelier va d'ailleurs, puisque vous demandiez des renseignements à M. Martin, avoir lieu lundi soir au cours duquel nous travaillerons sur les équipements publics pour savoir où les placer. On parlait de la reconstruction du CSC, d'une école, de la crèche, du théâtre, etc. C'est un travail que nous allons réaliser en profondeur avec les habitants.

Tu as raison Aïcha, il faut se battre pour obtenir les financements. Ce n'est pas gagné en plus. Si on ne les obtient pas, il faudra, avec la population, se rendre auprès des autorités compétentes.

Le groupe communiste et citoyen votera ce vœu des 4 mains.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Par rapport à la demande évoquée par M. Martin sur les questions des financements et du montant global du projet, nous sommes en train, avec l'équipe COBE, missionnée pour travailler sur tout le quartier nord et évaluer le plan de financement nécessaire sur l'opération de renouvellement urbain... Un comité de pilotage du quartier nord se tiendra le 10 juillet au cours duquel nous reviendrons sur le dossier ANRU et présenterons les éléments budgétaires.

Il n'y a pas de problème pour envoyer au Conseil municipal, avant ou en même temps qu'on l'envoie à l'ANRU, le dossier avec les éléments qui, à ce stade, sont en grosses masses financières. Évidemment, cela n'ira pas jusque dans le détail, mais ils prendront en compte le coût de la réhabilitation, de la reconstruction des équipements publics, un surcoût dégagé en boni sur le foncier disponible, etc.

On vous enverra ce dossier. Il faut simplement que l'on n'oublie pas.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 2 ABSTENTIONS (M. NAPOLEONE ET M. IBAZATENE)**

Mme SEISEN. - Je ne voulais pas intervenir pendant le Conseil municipal, mais je voudrais avoir une adresse toute particulière à l'opposition, et dire tranquillement, au nom du groupe communiste et citoyen, notamment à M. Napoleone et M. Ibazatene, qu'après une absence de plus de deux ans, vous apparaissez magiquement à moins d'un an des municipales de 2014.

Vous étiez absents lors du vote du budget primitif. Vous avez été muets lors de ce conseil municipal...

M. IBAZATENE. - Le Conseil est fini !

Mme SEISEN. - ...lors du vote du budget supplémentaire, document phare qui traduit la politique municipale que nous menons.

Je pense que vos interventions de donneur de leçons sur le nettoyage des vêtements de travail ou encore les leçons sur la gestion de la Semaba n'étaient pas crédibles.

M. IBAZATENE. - On refait le match après, c'est cela...!

Mme le MAIRE. - Vous interviendrez après.

Mme SEISEN. - La présence, l'implication et le travail, car le terme de travail n'est pas réservé aux échanges marchands, sont un facteur de démocratie.

L'opposition permet le dialogue et d'avancer dans ce dialogue. Je voulais juste dire que, par votre comportement opportuniste et électoraliste, vous avez rompu le contrat démocratique qui vous liait par le vote.

Vous portez, toutes proportions gardées, une part de responsabilité dans la défiance...

M. IBAZATENE. - Le Conseil municipal est terminé !

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, ce n'est pas vous qui décidez si le Conseil municipal est terminé, c'est le Maire de Bagneux.

M. IBAZATENE. - Ce n'est pas à l'ordre du jour. Le Conseil municipal est terminé, le vœu a été voté !

Mme le MAIRE. - Cela se passe pareil dans toutes les communes. C'est le Maire qui décide de lever la séance.

M. IBAZATENE. - Le vœu a été voté.

Mme le MAIRE. - Vous pouvez partir. Calmez-vous. Ce qu'elle vous dit vous met visiblement en colère. On va laisser Mme Seisen terminer.

M. IBAZATENE. - Cela ne me met pas en colère, il y a deux poids et deux mesures. Vous avez un règlement, appliquez-le.

Mme le MAIRE. - Laissez-la terminer et vous pourrez intervenir ensuite.

M. IBAZATENE. - Non. L'intervention n'était pas prévue à l'ordre du jour.

Mme SEISEN. - Vous portez, je pense, une part de responsabilité. Il y a défiance envers la classe politique alors même que la grande majorité des élus s'investit, au quotidien, au plus près des citoyens dont l'implication n'est pas heureusement proportionnelle à leur indemnité.

Vous faites le lit de l'abstention et de l'extrême-droite. Je pense qu'à ce titre on ne peut pas être muet, on a le devoir de défendre cette démocratie et de dénoncer. Je ne doute pas que les Balnéolais ne seront pas dupes.

Merci.

M. NAPOLEONE. - Aux élections législatives, ils n'étaient pas dupes.

Mme le MAIRE. - Calmez-vous.

Les trois prochains conseils municipaux à la rentrée se tiendront les mardis 24 septembre, 12 novembre et 17 décembre.

J'ai manqué à tous mes devoirs envers Sarah Bartoli. Je ne l'ai pas présentée alors qu'elle est installée très sagement au bout. Vous vous êtes peut-être demandé ce qu'elle faisait là. J'ai oublié de vous dire que Sarah Bartoli est à stagiaire à l'INET. Elle est en stage à la ville de Bagneux auprès du

Directeur général. Je m'excuse auprès d'elle de l'avoir oubliée.

Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous pour celles et ceux qui en prennent.

Nous nous retrouvons à la rentrée.

(La séance est levée à minuit.)